



**HAL**  
open science

# La mise en place d'un service patrimonial dans une bibliothèque de lecture publique : le cas de la médiathèque de Roubaix

Esther de Climmer

## ► To cite this version:

Esther de Climmer. La mise en place d'un service patrimonial dans une bibliothèque de lecture publique : le cas de la médiathèque de Roubaix. Sciences de l'information et de la communication. 2000. dumas-01735503

**HAL Id: dumas-01735503**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01735503>**

Submitted on 16 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Esther DE CLIMMER**

**MAITRISE EN**

**SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION**

**Rapport de stage**

**La mise en place d'un service patrimonial dans une bibliothèque  
de lecture publique : le cas de la Médiathèque de Roubaix**

**stage effectué du 3 juillet au 2 septembre 2000**

**à**

**la Médiathèque de Roubaix**

**sous la direction de :**

**Madame BEGUIN, responsable universitaire**

**Monsieur GRELLE, responsable professionnel**

**LILLE 3**

**UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE**

**UFR IDIST**

**Octobre 2000**

**3 octobre 2000**



*2001 \* 1868*

**La mise en place d'un service patrimonial  
dans une bibliothèque de lecture publique :  
le cas de la Médiathèque de Roubaix**

## **Remerciements**

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui par leur aide et leur soutien, m'ont permis de mener à bien ce travail

à Madame Béguin pour sa patience

à Bernard Grelle pour son amitié et ses encouragements

à mes collègues de la Médiathèque de Roubaix, et parmi eux Fanny, Anne-Sophie, Marie-Cécile, Anne-Françoise, Sylviane, Anne-Laure et Jean-Pierre pour leur gentillesse et leur disponibilité

J'adresse encore mes remerciements les plus vifs et les plus sincères à Véronique Lacan, sans laquelle je n'aurais pu réussir, et à Didier, bien sûr.

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1 - Le patrimoine des bibliothèques</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Notion de patrimoine en bibliothèque</b>	<b>4</b>
1.1.1. Les fonds confisqués à la Révolution française	4
1.1.2. Les fonds anciens, rares et précieux	5
1.1.3. Des fonds importants pour la collectivité	7
1.1.4. Des fonds à transmettre	7
1.1.5. Des fonds destinés à une conservation longue	8
1.1.6. Tenter une définition?	9
<b>1.2. La notion de fonds en bibliothèque</b>	<b>10</b>
1.2.1. Les fonds anciens	11
1.2.2. Le fonds local	12
1.2.3. Autres types de fonds	14
<b>2 - Un état des lieux</b>	<b>16</b>
2.1. Le contexte culturel national	16
2.2. L'action des bibliothèques françaises	17
2.3. Le contexte local	19
<b>3 - L'histoire de la Bibliothèque de Roubaix</b>	<b>21</b>
3.1. - 1842 - 1856 : la gestation	22
3.2. - 1856 : l'ouverture	23
3.3. - 1882-1890 : la ville cède sa bibliothèque à l'Etat	24
3.4. - 1890 - 1959 : les renaissances de la bibliothèque municipale	25
3.5. - 1959 : la véritable naissance de la bibliothèque municipale	27
3.5.1. - 1972 : le classement	29
3.5.2. - 1972-1979 : en attendant les nouveaux locaux	32
3.6. - 1979 : La bibliothèque au Centre culturel du Forum	33
3.7. - 1981-2000 : Le rythme de croisière	34
<b>4 - Le patrimoine à la Médiathèque de Roubaix</b>	<b>39</b>
4.1. Eléments de réponse	39
4.2. Mise en place de la section « Etude et conservation »	42
4.2.1. Les prémices	42
4.2.2. L'acte de naissance de la section	43
4.2.3. Les principes de base	44
4.3. La place du service dans la bibliothèque	45
4.3.1. Le personnel	45
4.3.2. Les espaces	47
4.4. Les fonds	52
4.4.1. Composition des fonds	52
4.4.2. Enrichissement des fonds	57
4.4.3. Traitement des fonds :	64
4.4.4. Valorisation :	69
4.5. Les publics	72
<b>5 - Conclusion : Impact et avenir des fonds patrimoniaux à la Médiathèque de Roubaix</b>	<b>76</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>79</b>
<b>Annexes</b>	

## **Introduction**

En 1986, le directeur de la bibliothèque municipale de Roubaix transmet à l'administration municipale un rapport détaillé sur la création d'une section Etude et conservation à la bibliothèque. Cette section promise depuis 1982, a enfin vu le jour. Les missions dont elle est chargée, sont précisées dans ce document.

Il rappelle d'abord que si les missions traditionnelles des bibliothèques publiques : missions culturelles, documentaires et de loisirs sont correctement remplies à la bibliothèque de Roubaix, celles propres à l'étude et à la conservation *ne sont peu ou pas assurées*.<sup>1</sup> La bibliothèque doit mettre à la disposition des chercheurs et des étudiants la documentation nécessaire à leur recherche. Elle doit également assurer une fonction de conservation, cette fonction étant définie de la manière suivante : *conserver le patrimoine de la ville pour les générations futures*.<sup>2</sup> Elle entend dans ce but collecter les documents de toute nature et organiser cette documentation afin que chacun puisse y avoir accès.

Ce document constitue l'acte de naissance du service patrimonial à la Médiathèque. Au delà de cette présentation sommaire, nous étudierons en détail dans ce rapport, les circonstances et les motivations qui ont entraîné la création de ce service. Nous verrons comment il a été mis en place et comment il a évolué. Nous préciserons la nature des fonds patrimoniaux et leur place au sein de la bibliothèque et conclurons sur les perspectives qui s'ouvrent à ce service.

Mais préalablement, cette réflexion sera replacée dans un contexte plus général, elle tiendra compte de l'effet « patrimonialisation » dominant cette fin de siècle. La notion de patrimoine en bibliothèque, thème central de mon travail, donnera lieu à une définition détaillée et exhaustive. Il apparaît enfin indispensable de s'attarder sur l'histoire de la bibliothèque de Roubaix, afin de souligner le caractère atypique de cette entreprise, compte tenu des caractéristiques de celle-ci. Car en effet, l'objet de cette étude consiste aussi à justifier la mise en place et le rôle d'un service patrimonial et des fonds qui lui sont rattachés, dans une bibliothèque publique qui n'en était pas pourvus, dans une bibliothèque dont l'histoire et la vocation « lecture publique » ne la destinait pas particulièrement à s'en doter.

---

<sup>1</sup> *Rapport sur la création d'une section « Etude et conservation » à la bibliothèque municipale / Bernard Grelle.- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986*

<sup>2</sup> Ibid.

## **1 - Le patrimoine des bibliothèques**

### **1.1. Notion de patrimoine en bibliothèque**

#### **1.1.1. Les fonds confisqués à la Révolution française**

Malgré une réflexion entamée depuis près de 20 ans, on associe encore souvent la notion de patrimoine des bibliothèques aux documents dont elles ont hérités, à partir desquels elles se sont constituées, voilà deux siècles, à la suite des confiscations de la Révolution de 1789.

La Révolution française est en effet une étape déterminante dans l'histoire des bibliothèques françaises et des fonds qui les constituent. Le projet révolutionnaire n'est pourtant pas un projet patrimonial, il s'agit de mettre le livre à disposition de la Nation, d'ouvrir les collections autrefois réservées à une minorité au bénéfice de tous. Le nouveau pouvoir en place procède pour ce faire à une série de confiscations, réalisées en trois vagues successives. Le décret du 2 novembre 1789 oblige les établissements religieux qui possèdent des bibliothèques à dresser la liste des livres qui s'y trouvent et à en assurer la garde et la conservation. Ces livres se trouvent désormais sous la responsabilité de la Nation, mais quoique l'intention soit de fournir en livre un réseau de bibliothèques ouvertes au peuple, et qu'aucunement ces biens ne doivent servir à restaurer les finances de L'Etat, une partie sera mise en vente en mai 1790. Une deuxième vague de confiscation, conséquence des décrets adoptés par la Convention entre 1791 et 1793, touchent les bibliothèques privées des personnes émigrées, déportées ou condamnées, considérées comme les ennemis de la France. Enfin, la troisième vague de saisies est consécutive à la suppression des universités, des sociétés littéraires, des académies et des corporations durant l'été 1793.

Talleyrand estimait dans un « Rapport sur l'instruction publique » à 4 194 412, le nombre d'ouvrages confisqués, dont 26 000 manuscrits.<sup>3</sup> D'autres chiffres sont avancés; en 1794 le patrimoine national est estimé à 10 millions de volumes confisqués, dont à peine un tiers mérite d'être conservé selon Barbier (futur bibliothécaire de Napoléon) et l'Abbé Leblond (bibliothèque Mazarine), membres du Conseil de conservation des

---

<sup>3</sup> *Les bibliothèques publiques en France* / Henri Comte.- Lyon : Presses de l'ENSB, 1977

objets de sciences et d'art, effrayés par la quantité et attentifs aux problèmes complexes liés à l'utilisation de cette masse d'ouvrages.<sup>4</sup>

En définitive, les confiscations révolutionnaires font de l'Etat le propriétaire de collections considérables, 300 000 ouvrages imprimés viennent enrichir les collections de la Bibliothèque royale devenue Bibliothèque nationale. Les dépôts parisiens alimentent généreusement les grandes bibliothèques parisiennes. En province, les bibliothèques municipales sont depositaires de plus de 4 millions de volumes confisqués durant cette période. Ces fonds se sont accrus ensuite, des dons et legs des bibliophiles du 19<sup>e</sup> siècle

### 1.1.2. Les fonds anciens, rares et précieux

Au delà de la quantité, la nature de ces fonds : livres imprimés, manuscrits, estampes, cartes, plans, médailles, monnaies... constitue un héritage précieux, mais qu'il convient de dissocier.

Les fonds - désormais gratifiés de l'épithète patrimoniale - ont longtemps été associés aux fonds anciens des bibliothèques. Les bibliothécaires peinent à s'entendre sur une date à même de garantir le critère d'ancienneté. Si la date de 1811 qui correspond à la création de la première bibliographie nationale a longtemps été préférée à d'autres proposées (1789 ; 1791 ; 1803),<sup>5</sup> il apparaît qu'elle est désormais remise en cause. Ainsi le Conseil supérieur des bibliothèques, dans la Charte des bibliothèques,<sup>6</sup> considère comme « ancien » les documents de plus de 100 ans d'âge, incluant par la même les collections documentaires du 19<sup>e</sup> siècle, jusqu'alors exclues et pourtant en grave danger, compte tenu de l'acidité des papiers employés. La législation douanière française, de même, estampille tout document de plus de 100 ans du cachet patrimonial.<sup>7</sup> Pourtant si le critère d'ancienneté, quelle que soit la date butoir permettant de le définir, est le premier à avoir retenu l'attention des professionnels des bibliothèques sur des fonds documentaires souvent négligés ou parfois totalement abandonnés,<sup>8</sup> l'expression réductrice « fonds anciens » qui qualifie les fonds

---

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> *Enrichir le patrimoine le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque... organisé par l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne.*- Rennes : Apogée, 1996, p. 53

<sup>6</sup> *Conseil supérieur des bibliothèques : rapport du Président pour l'année 1991*, p. 26

<sup>7</sup> *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* / sous la dir. de Jean-Paul Oddos.- Paris : Cercle de la librairie, 1997, p. 81

<sup>8</sup> La première enquête nationale sur les fonds anciens des bibliothèques municipales date de 1975

patrimoniaux s'est enrichie depuis la fin des années 70 des qualificatifs « rares » et/ou « précieux ».

Les bibliothécaires prennent conscience que les collections anciennes ne doivent pas être les seules à bénéficier de soins attentifs, et qu'ils sont aussi dépositaires de documents contemporains qui méritent tout autant par leur valeur ou du fait de leur rareté d'être intégrés aux fonds patrimoniaux. Cette locution se popularise au point de former *un bloc de sens indissociable*,<sup>9</sup> alors que les critères énoncés sont distincts et indépendants les uns des autres. La Charte des bibliothèques entend par document rare, *tout document qui ne se trouve dans aucune autre bibliothèque proche ou apparentée, ou pour une bibliothèque spécialisée, tout document qui entre dans sa spécialité*. On peut étendre cette définition aux manuscrits qui entrent évidemment dans cette catégorie car uniques, aux ouvrages édités à faible tirage, aux éditions bibliophiliques, mais encore à tous les documents moins exemplaires devenus rares car leur valeur ne les destinait pas à être conservés.

La Charte définit le caractère précieux d'un document *en fonction de sa valeur vénale, culturelle ou scientifique*.<sup>10</sup> Cette prise de conscience de la valeur patrimoniale, non plus des seules collections anciennes mais aussi de documents contemporains en fonction des critères cités plus haut apparaît comme une préoccupation croissante des bibliothécaires, à en juger par la littérature qu'elle commence à susciter, et par les actions diverses menées dans cette direction (journées d'études, enquêtes, stages, rapports administratifs).<sup>11</sup>

Cependant cette désignation des fonds patrimoniaux ne tient compte que de critères purement techniques, liés aux caractéristiques des documents et n'englobe aucunement la valeur identitaire que certains peuvent revêtir.<sup>12</sup> Valeur identitaire qui n'est pas attachée à l'ancienneté ou à la valeur des supports, mais qui se révèle indispensable à la constitution d'une mémoire collective, d'un sentiment d'appartenance

---

<sup>9</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-P. Oddos, op. cit., p. 9

<sup>10</sup> *Conseil supérieur des bibliothèques : rapport du Président pour l'année 1991*, op. cit., p.26

<sup>11</sup> Trois journées d'études à l'École nationale supérieure de bibliothécaires, consacrées aux fonds anciens des bibliothèques françaises ; une série de stages organisés par le Service Bibliothèques du Ministère des universités et par la Direction du livre à l'École des chartes, l'ENSB... etc. sur les fonds anciens, rares et précieux ; des publications (se reporter à la bibliographie) ; et enfin 2 importants rapports administratifs, le premier en 1979, établi à l'initiative de l'administrateur de la Bibliothèque nationale pour l'étude d'un plan de sauvegarde des collections de celles-ci, le second, en 1982 remis au Directeur du livre et la lecture est une réflexion sur le patrimoine des bibliothèques et sur les moyens à mettre en oeuvre pour en assurer la préservation, la mise en valeur et l'accroissement

<sup>12</sup> Signalons toutefois que la Charte des bibliothèques désigne également le caractère précieux d'un document en fonction de son intérêt local, ce qui peut être compris comme un critère identitaire

à une collectivité nationale, régionale ou locale cristallisé autour d'un patrimoine commun.

### 1.1.3. Des fonds importants pour la collectivité

En effet, en cette période de « patrimonialisation » intense, les bibliothèques quoique tardivement raccrochées à ce mouvement, se doivent de jouer leur partition. Les fonds patrimoniaux ne se résument plus à leurs spécificités ancienne, rare ou précieuse, ils sont désormais chargés d'une mission identitaire. Cette mission s'exprime le plus communément par la présence d'un fonds local au sein des fonds patrimoniaux. Le fonds local *dépositaire d'une part essentielle de la mémoire et donc de l'identité de la ville*<sup>13</sup> permet les conditions d'un sentiment d'appartenance à une collectivité.

Cependant le fonds local n'est pas le seul à endosser cette valeur identitaire. Les collections spécifiques des bibliothèques, collections auxquelles on assigne une mission d'enrichissement culturel, ainsi que le rapport que les individus entretiennent avec ces collections leur confèrent un statut patrimonial et permettent de porter un regard différent sur l'histoire d'une ville, d'une collectivité. Enfin ultime fonction du patrimoine des bibliothèques du point de vue identitaire : *recomposer sans cesse les identités multiples dans lesquelles se conjugue la mémoire collective en un territoire donné [...] en dehors des régressions identitaires de toutes sortes (nationaliste, régionaliste, religieuse)*.<sup>14</sup> Les bibliothécaire ont pour mission d'oeuvrer non seulement à l'enrichissement de ces collections mais aussi à leur transmission.

### 1.1.4. Des fonds à transmettre

Or les fonds à transmettre se révèlent être bien évidemment les fonds héritées, précédemment évoqués, mais aussi les fonds constitués. *Le patrimoine de demain se crée aujourd'hui*,<sup>15</sup> et si la responsabilité de chacun est engagée dans le processus de sa transmission, la bibliothèque plus que toute autre institution assume cette traditionnelle

---

<sup>13</sup> *Enrichir le patrimoine*, op. cit., p.54

<sup>14</sup> *Les bibliothèques en France : 1991-1997* / sous la dir. de Dominique Arot.- Paris : Cercle de la librairie, 1998, p. 177

<sup>15</sup> *Enrichir le patrimoine*, op. cit., p. 73

fonction de mémoire tout en oeuvrant à l'enrichissement des fonds patrimoniaux. Transmettre le passé et collecter le présent constitue la sédimentation du futur.<sup>16</sup>

### 1.1.5. Des fonds destinés à une conservation longue

Enfin selon Bertrand Calenge, les fonds patrimoniaux se distinguent des collections courantes en ce *qu'ils sont destinés à une conservation longue*<sup>17</sup> et que les règles qui en régissent la gestion sont différentes de celles des autres collections.

André Chastel ne reconnaît-il pas le patrimoine au fait que *sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices*.<sup>18</sup> La conservation n'est pourtant selon Jean-Paul Oddos<sup>19</sup> qu'une discipline, une activité destinée à préserver, à maîtriser physiquement les collections patrimoniales, qu'il s'agisse de documents anciens, rares ou précieux ou de collections plus récentes devenues patrimoniales. Les responsables scientifiques de ces collections sont d'ailleurs passés du statut de « gardes », à celui de « conservateurs », chargés d'assurer la survie et la transmission des fonds aux générations futures.

La mise en place d'une politique de conservation implique préalablement une réflexion sur ce qui doit être conservé. Elle nécessite une connaissance approfondie des collections afin d'en permettre une juste évaluation et un enrichissement raisonné. Elle ne peut s'épargner les questions de choix, de tris, voire d'éliminations, même si cette dernière démarche peut encore paraître sacrilège à certains professionnels. Ces questions et les réponses que l'on y apporte, contribuent à définir une politique de « constitution permanente »<sup>20</sup> des collections.

La conservation requiert également des conditions matérielles à même de garantir la prévention et la maintenance des collections, dans des locaux adaptés présentant les conditions de conservation optimum (place, température, hygrométrie...).

Enfin la conservation peut également se concevoir comme le passage d'un document ou d'un ensemble documentaire, d'un support à un autre, lorsque ceux-ci appellent des traitements immédiats, compte tenu de leur état, de leur fragilité. Une

---

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> *Les politiques d'acquisition* / Bertrand Calenge.- Paris : Cercle de la Librairie, 1994, p. 170

<sup>18</sup> *La notion de patrimoine* / André Chastel. In : *Les lieux de mémoire. II. La Nation*, p. 405-450

<sup>19</sup> *La conservation : principes et réalités* / sous la dir. de Jean-Paul Oddos.- Paris : Cercle de la librairie, 1995

<sup>20</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J-P Oddos, op. cit., p.178

politique de substitution, de transfert de support à support doit alors s'opérer et quelle que soit la méthode choisie : microfilmage, microfichage, photocopie, reprint, numérisation, elle est destinée à prolonger la vie d'un document ou une collection documentaire au sein d'un fonds patrimonial. Cependant, elle ne contribue qu'à en prolonger la durée, le concept de durée s'étant substitué dans ce domaine à celui trop ambitieux d'éternité.

#### **1.1.6. Tenter une définition?**

Comment en résumé définir le patrimoine des bibliothèques? Comme un bien hérité, il s'entend, un bien confirmé par l'oeuvre du temps alors que l'ancienneté, jadis unique critère de reconnaissance patrimoniale entre en concurrence avec d'autres, telles la rareté, la valeur. Mais enfin, la notion de patrimoine en bibliothèque recouvre une réalité plus subtile, car le patrimoine se réalise aussi en dehors de ces chemins balisés, non plus selon le principe de l'accumulation, mais au contraire en fonction d'une politique de constitution clairement définie, dont les axes principaux reposent sur l'analyse d'un certain nombre de paramètres, différents d'une bibliothèque à une autre, tels : *le statut, l'histoire, les collections, l'environnement documentaire, l'emplacement géographique, les moyens budgétaires et humains.*<sup>21</sup>

La bibliothèque patrimoniale « par excellence » n'existe pas, sinon peut-être la Bibliothèque nationale de France dont la vocation est essentiellement patrimoniale, et qui a du cependant, suite à certains projets présidentiels, reconsidérer ses missions. Chaque bibliothèque définit en fonction des critères énoncés plus haut son propre champ patrimonial. Elle doit seulement, en l'absence d'une politique d'acquisition patrimoniale exprimée aux niveaux national, régional ou local, se limiter à ces critères, qui n'ont pas manqué de donner lieu à la définition de pôles de conservation, à des axes de constitution des collections patrimoniales, qui une fois arrêtés doivent être tenus, et non démultipliés au gré de facteurs subjectifs, tels les centres d'intérêt personnels d'un bibliothécaire, des dons inappropriés...etc.

---

<sup>21</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-P. Oddos, op. cit., p.201

## 1.2. La notion de fonds en bibliothèque

Avant de préciser de quels types d'ensembles documentaires sont constitués les fonds patrimoniaux, il serait souhaitable de s'attarder sur les notions de fonds et de collection en bibliothèque.

Le fonds d'une bibliothèque est défini par Le Petit Robert<sup>22</sup> comme ses ressources propres, le Grand Larousse Universel<sup>23</sup>, plus explicite évoque un ensemble de livres, de manuscrits...etc. constituant ses collections. Intrigué par le terme « collection », on lui trouve une définition sommaire dans l'index de l'ouvrage collectif de l'ABF<sup>24</sup> : *Le métier de bibliothécaire*<sup>25</sup> : groupement d'unités documentaires constituant un fonds particulier. Telles des poupées gigognes, les unités documentaires liées entre elles par un dénominateur commun, forment des collections, qui elles mêmes constituent les fonds d'une bibliothèque.

On touche par cette définition à une préoccupation croissante exprimée par les professionnels soucieux de remettre le concept de collection au coeur du débat. En effet le patrimoine en bibliothèque ne saurait se résumer exclusivement à des fonds, c'est à dire à des ressources héritées, accumulées, telles celles résultant des confiscations diverses (1789, 1791, 1793, 1905), des dons ou legs du 19e siècle, fonds vécus souvent comme encombrants, d'un intérêt négligeable, longtemps considérés comme un obstacle au développement de la lecture publique et parfois tout bonnement écartés des préoccupations des bibliothécaires. *Un amas de livres dépareillés qui ne sera pas plus une bibliothèque qu'un amas de briques n'est un palais.*<sup>26</sup>

Restaurer la notion de collection, ainsi que nous le recommande le Conseil supérieur des bibliothèques dans son rapport pour l'année 1994,<sup>27</sup> se dégager d'une approche quantitative pour se concentrer sur la notion de « collection spécifique » définie comme suit par Agnès Marcetteau-Paul<sup>28</sup> : *la réunion raisonnée formant une entité signifiante dont la valeur perdure et augmente grâce à un accroissement cohérent*

---

<sup>22</sup> *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 1 : noms communs* / sous la dir. de Josette Rey-Debove et Alain Rey.- Paris : Le Robert, 1993

<sup>23</sup> *Grand Larousse Universel...*- Paris : Larousse, 1993

<sup>24</sup> Association des bibliothécaires français

<sup>25</sup> *Le métier de bibliothécaire* / Association des bibliothécaires français... / Paris : Cercle de la librairie, 1996, p. 467

<sup>26</sup> *Henri Ternaux-Compans. Lettre à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique*, Paris, 1847. In : *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-P. Oddos, op. cit., p. 145

<sup>27</sup> *Conseil supérieur des bibliothèques : rapport du Président pour l'année 1994*, p.43

<sup>28</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-P. Oddos, op. cit., p. 170

*qui doit toujours être un enrichissement*, telle est exprimée, la mission qui échoit aux bibliothécaires.

### **1.2.1. Les fonds anciens**

Nous avons longuement évoqué les processus de leur constitution, ainsi que les extensions nouvelles que le terme admet désormais. Leur valeur patrimoniale n'est pas déterminée, nous l'avons vu, en fonction des seuls critères de l'âge, de la rareté ou de la valeur des documents qui constituent les collections. Cependant les documents qui entrent dans les catégories définies par ces critères sont quasiment automatiquement validés par l'estampille patrimoniale. Se peut-il que des documents anciens, rares ou précieux échappent d'une manière ou d'une autre aux collections patrimoniales, même si leur intérêt n'est pas immédiatement décelable au sein de la dite collection? L'expérience, et le bon sens bibliothéconomique révèlent heureusement le contraire, telle bibliothèque conservera pieusement une brochure de colportage du 19e siècle ou une collection d'images pieuses au seul titre de son ancienneté ou de son intérêt documentaire, sans qu'ils ne s'inscrivent apparemment dans les axes définis de constitution des collections. Ils intègrent ou plutôt font partie des fonds anciens, sans avoir fait l'objet d'une réflexion raisonnée d'acquisition, ou du moins peut-on le supposer, mais plutôt d'un réflexe adapté de conservation.

Cependant les fonds anciens, rares ou précieux peuvent aussi compte tenu de leur provenance (un donateur, une aire de production documentaire précise...) présenter les caractéristiques propres à une collection savamment assemblée.

Signalons enfin que les fonds anciens rares ou précieux d'une bibliothèque ne sont pas exclusivement constitués de documents imprimés (monographies et périodiques), mais rassemblent des documents iconographiques (affiches, estampes, cartes postales...), des documents manuscrits - précieux manuscrits médiévaux enluminés, mais aussi des écrits autographes plus récent, moins remarquables mais présentant un intérêt documentaire tout aussi réel, des cartes, des plans, et encore des reliures, des ex-libris, des phonogrammes et des vidéogrammes...

La consultation des dix volumes de la collection *Patrimoine des bibliothèques de France* parue en 1995 à l'initiative de la Fondation des banques CIC pour le livre et de la Direction du livre et de la lecture, nous révèle encore que la variété et l'originalité des

documents conservés dans les bibliothèques publiques de France est infinie, des étiquettes commerciales chromolithographiques de Lille aux échantillons de tissus de Saint Quentin, des cartes postales de Villefranche aux affiches de Chambéry, l'énumération semblerait fastidieuse tant est divers, riche et varié le patrimoine des bibliothèques de France.

### 1.2.2. Le fonds local

*Les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent constituer et entretenir, en concertation avec les archives et les musées, un fonds d'intérêt local,*<sup>29</sup> telles sont les recommandations contenues dans l'article 24 de la Charte des bibliothèques. Il est d'après Bertrand Calenge, *l'élément fondateur de la bibliothèque, [...] essentiel à l'identité d'une bibliothèque municipale et partant à l'identité de la commune elle-même comme collectivité historique et vivante.*<sup>30</sup>

André Leglay, dont l'action n'est pas sans incidence sur la création d'une bibliothèque municipale à Roubaix, indiquait en 1841 dans son *Mémoire sur les bibliothèques du Nord* que chaque bibliothèque devait posséder toutes les publications de sa propre ville et essayer de combler les manques en ce domaine de façon à ce que chaque ville possédât les éléments de son histoire bibliographiques et littéraires.<sup>31</sup> Précurseur? original? Certes non, les bibliothèques publiques héritèrent en partie de collections provinciales rassemblées au 18e siècle, puis au 19e siècle de dons et de legs constitués par des érudits et des bibliophiles, autour de thèmes parfois locaux.

Rassembler un fonds d'intérêt local n'est donc pas une préoccupation récente, mais elle se doit d'être précisée dans la mesure où la constitution d'un tel fonds est opérée désormais de manière volontariste par des professionnels et non plus par des collectionneurs.

Une définition permettrait d'en délimiter les « contours », quoique le concept de fonds local soit sujet à interprétation. Pour simplifier, on pourrait l'appliquer aux *documents produits sur un territoire donné ; aux oeuvres documentaires concernant un*

---

<sup>29</sup> *Conseil supérieur des bibliothèques : rapport du Président pour l'année 1991*, p.30

<sup>30</sup> *Les politiques d'acquisition* / Bertrand Calenge.- Paris : Cercle de la librairie, 1994, p. 176

<sup>31</sup> Cité par Graham Keith Barnett. In : *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*.- Paris : Promodis, Cercle de la librairie, 1987, p. 114

*sujet localisable [...] et aux oeuvres documentaires ou de fiction créées par un « auteur local » (écrivain, cinéaste, musicien...).*<sup>32</sup>

Cependant si cette définition précise ce que l'on souhaite rassembler, elle se heurte en premier lieu à la notion de local qui doit être précisée du point de vue territorial, géographique, sachant que celui-ci ne se conforme pas toujours au découpage administratif. D'autant que le fonds local comporte aussi parfois des « extensions régionales » et que si l'on peut s'interroger sur la nécessité de les encourager, compte tenu de différents paramètres, tels le budget de la bibliothèque, la place, la proximité d'une bibliothèque plus importante rassemblant une collection de ce type..., il n'est pas toujours possible ni souhaitable d'éviter ces débordements territoriaux.

La deuxième difficulté concernant la constitution d'un tel fonds, tient en sa vocation exhaustive et encyclopédique. Comment tenir compte de ces deux critères dans la réalisation d'un fonds local, sans préalablement indiquer ce que l'on souhaite rassembler? Tous les documents qui traitent d'une localité, mais encore les documents qui proviennent d'éditeurs, d'imprimeurs locaux, dont le contenu peut être sans rapport avec la localité, toutes les productions émanant de personnalités locales, et ce troisième critère est sans doute le plus délicat, car faut-il se contenter de naître dans une commune, mais n'y avoir jamais vécu pour être admis au sein du fonds local? Suffit-il d'y vivre sans y être né, mais dans ce cas faut-il au moins exprimer le « local » dans son oeuvre, pour mériter d'y figurer? Ou ne pas y vivre, ne pas y être né, mais l'aborder dans son oeuvre? Quant à l'ambition encyclopédique, elle n'est sans doute jamais atteinte, les fonds locaux faisant surtout la part belle aux sciences humaines.

Enfin le fonds local est par essence multi-support. Cependant si les productions imprimées, manuscrites et iconographiques sont bien représentées dans les fonds locaux, les phonogrammes et vidéogrammes le sont moins, compte tenu sans doute du matériel qu'ils nécessitent, et des constantes évolutions de celui-ci.

Quoiqu'il en soit, le fonds local, *colonne vertébrale des collections*<sup>33</sup> se destine à échéance à rejoindre le fonds ancien. Son mode de constitution est continu, et le souci de sa conservation doit être permanent. Pourtant le fonds local ne représente pas à lui seul tout le patrimoine,<sup>34</sup> car il serait *dangereux et anti-patrimonial de s'enfermer dans*

---

<sup>32</sup> *Cartographie des hommes illustres* / André-Pierre Syren. In : *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 2000, p. 88

<sup>33</sup> *Les politiques d'acquisition* / B. Calenge, op. cit.

<sup>34</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-P. Oddos, op. cit., p. 368

*une logique régionaliste ou localiste excessive.*<sup>35</sup> Le fonds local doit être constitué de façon cohérente en relation avec les autres collections de la bibliothèque, principalement celles destinées au prêt.

### 1.2.3. Autres types de fonds

Il se peut trouver au sein des collections patrimoniales, d'autres types de fonds en lien avec les fonds anciens ou le fonds local, mais qu'il est utile de décrire précisément, pour ne pas les confondre entièrement avec les précédents.

- les fonds rassemblant des documents de la même provenance, émanant d'un donateur illustre ou d'une institution. Il est souhaitable de ne pas les disperser au sein des collections, quelle que soit la diversité des documents qui les composent, car ils sont riches d'enseignement pour qui s'intéresse à *l'étude des sources ou la connaissance d'un mouvement intellectuel, l'analyse des conditions de réception et de diffusion des oeuvres, l'histoire du collectionnisme.*<sup>36</sup>

- Les fonds consacrés à une personnalité. On cherchera à réunir tous les documents, sous toutes leurs formes en rapport avec une personnalité, née ou ayant vécu dans la ville où se trouve la bibliothèque : ses oeuvres propres (manuscrits, imprimés, éditions courantes, éditions originales), mais aussi les ouvrages la concernant, ou encore sa correspondance, sa bibliothèque personnelle... La quête peut être sans fin, et coûteuse en fonction de la notoriété de la dite personnalité. C'est pourquoi, il ne faut sans doute pas consacrer un fonds spécifique à toutes les gloires locales si on ne veut courir le risque de la dispersion

- Les fonds thématiques. Ils sont tantôt rassemblés de manière volontariste autour d'un thème défini en fonction d'une activité locale : leur constitution dans ce cas est progressive, leur renommée à construire. Ils peuvent également provenir de dons. Le bibliothécaire doit alors se demander, en fonction de la nature, de la qualité et de l'intérêt du don s'il y a matière à enrichir les collections, en tenant compte de la thématique de ce don. Quoiqu'il en soit, il y a danger pour la cohérence des collections à se disperser dans la constitution de fonds thématiques trop nombreux, si on ne s'est

---

<sup>35</sup> *Enrichir le patrimoine*, op. cit., p. 61

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 57

préalablement interrogé sur leur intérêt pour la collectivité, les utilisateurs finals, le budget à y consacrer, la place...

- La bibliophilie contemporaine et les livres d'artistes. Ce type relativement nouveau de collections au sein des bibliothèques publiques n'est pas parvenu à fédérer de façon consensuelle la profession. Quoique de nombreuses bibliothèques publiques, non détentrices de fonds anciens, voient dans l'acquisition de ces documents une manière de constituer le patrimoine de demain, d'autres estiment que rien n'indiquent que ces ouvrages en font et en feront partie. La démarche muséale : montrer le livre dans tous ses aspects peut l'emporter sur la démarche patrimoniale. De plus certains dénoncent le risque d'encourager une « culture d'Etat », car ces livres souvent coûteux ne trouvent quasiment pas d'acquéreurs privés. Enfin, les professionnels manquent d'éléments d'appréciation leur permettant de choisir ces livres. Faut-il, pour conclure, reprendre la boutade de Dominique Varry : si constituer une collection patrimoniale correspond à construire une image de nous mêmes à destination de nos successeurs, *le patrimoine des bibliothèques de demain réside davantage dans les Delly et SAS de nos kiosques de gare [...] que dans la bibliophilie contemporaine*<sup>37</sup> ?

---

<sup>37</sup> *Enrichir le patrimoine*, op. cit., p. 186

## 2 - Un état des lieux

### 2.1. Le contexte culturel national

Le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle marque un intérêt croissant de la société française vis à vis de son patrimoine. Cette ferveur patrimoniale, perceptible dans l'engouement de nos concitoyens à participer toujours plus nombreux aux manifestations et événements divers, telles les Journées du patrimoine, les commémorations nombreuses, variées et médiatiques (la Révolution française, les Capétiens, Clovis...), mais encore la fréquentation croissante des « lieux patrimoniaux » (musées, sites et monuments historiques...), traduit un besoin de mémoire sans cesse réaffirmé, destiné à exprimer la nostalgie et le besoin d'appropriation d'un passé révolu, à conjurer les inquiétudes liées au présent, dans le souci de l'avenir.

Or la notion de patrimoine a subi au cours de cette période et auparavant, une modification et une extension de sens. Elle n'est plus essentiellement associée à la notion d'héritage, de transmission de *biens privés*. Elle évolue depuis deux siècles et désigne désormais les *biens communs*<sup>38</sup> à une nation, voire à l'humanité. Elle s'étend progressivement à de nouveaux domaines, le bâti bien sûr, non plus seulement *les édifices monumentaux dignes de figurer à l'inventaire*,<sup>39</sup> mais aussi l'architecture du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle, le patrimoine industriel, les usines, les sites miniers, mais encore les objets, les paysages, les savoirs faire, les pratiques culturelles. Pierre Nora considère qu'elle constitue un *ensemble diffus composé d'objets matériels ou immatériels porteurs de mémoire*,<sup>40</sup> et ce sont les mêmes termes qu'il utilise pour présenter « ses » *Lieux de mémoire*, publication qu'il dirige depuis le début des années 80, dans laquelle sont inventoriés tous les éléments qui forment notre mémoire nationale. Raviver la mémoire, entretenir un lien avec le passé, n'est-ce pas non plus le but assigné à ces publications, toujours plus nombreuses, ces travaux, ces colloques<sup>41</sup> dont l'objet invariablement revient à permettre une appropriation du patrimoine par chacun.

---

<sup>38</sup> *La notion de patrimoine* / André Chastel.- In : *Les lieux de mémoire. II. La nation*, op. cit., p. 440

<sup>39</sup> *Regards sur le patrimoine* / Christian Dupavillon, Jean-Marie Perouse de Montclos ; Jacques Lang, préf.- Paris : Réunion des musées nationaux, 1992, p.7

<sup>40</sup> *Débats : un entretien avec Pierre Nora*.- In : *Le Monde*. 29 novembre 1994, p. 2

<sup>41</sup> Les entretiens du patrimoine au Théâtre national de Chaillot ; les actes des colloques de la Direction du patrimoine... etc.

## 2.2. L'action des bibliothèques françaises

Les bibliothèques semblent être restées quelque peu à l'écart de cette fièvre patrimoniale, tout au long de ces années, du moins jusqu'à une date récente. Elles ne sont pas exclues de ce mouvement, mais l'ont rejoint tardivement et y ont participé discrètement. Plusieurs facteurs expliquent cette discrétion : le souci des bibliothèques françaises de rattraper leur retard en matière de lecture publique, mouvement entamé une dizaine d'années plus tôt. La difficulté de faire percevoir le livre tel un objet patrimonial, tant ses caractéristiques ne lui en confèrent pas automatiquement le statut : l'objet produit en nombre est jugé aux antipodes de l'oeuvre d'art, même si le sens esthétique peut-être réveillé par certains de ses aspects (reliure, illustration...). Mais, il est alors difficile à exposer, et le texte, s'il s'agit d'une oeuvre, s'appréhende lentement. Dans tous les cas, on se l'approprie de préférence individuellement, en le possédant, en le feuilletant, et non collectivement telle une oeuvre d'art exposé dans un musée. Enfin, la bibliothèque ne constitue pas pour les politiques le lieu idéal de la construction identitaire.

Pourtant, la prise de conscience et l'engagement des professionnels en faveur du patrimoine des bibliothèques précède l'intérêt de la société française à l'égard de son patrimoine.

L'inondation de la bibliothèque de Florence, en 1966, suite à une crue de l'Arno révèle la pauvreté des moyens face à de telles catastrophes et entraîne une mobilisation des bibliothécaires. Des plans de sauvegarde, essentiellement dans les bibliothèques anglo-saxonnes, voient le jour dès la fin des années 60.

En France, les réactions viennent plus tardivement. Une enquête sur les fonds anciens des bibliothèques françaises est lancée en 1975<sup>42</sup> à l'initiative du Service du livre ancien, créé un an auparavant et qui deviendra en 1978 le Centre national du livre ancien, dépendant de la Bibliothèque nationale. Elle révèle la situation désastreuse des fonds anciens des bibliothèques françaises. Deux rapports suivent ce constat : le rapport Caillet, en 1978 qui dresse le bilan de l'état physique des collections de la Bibliothèque nationale et de ses moyens en matière de conservation. Et surtout le rapport Desgraves, en 1982, qui est le premier à employer le terme « patrimoine » pour désigner les fonds

---

<sup>42</sup> *Les fonds anciens des bibliothèques françaises* / Françoise Bléchet et Annie Charon.- Paris : CNRS-IRHT, 1981

des bibliothèques,<sup>43</sup> prend en compte toutes les bibliothèques et propose des mesures qui vont de la conservation à la mise en valeur en passant par l'enrichissement des collections. Il aboutit également à la création d'un Bureau du patrimoine, en 1985, au sein de la Direction du livre et de la lecture, doté de moyens financiers, que d'aucuns jugent dérisoires au regard des besoins.

La décentralisation a sur le patrimoine des bibliothèques des effets contrastés. Si elle renforce le désengagement de l'Etat, elle permet toutefois de trouver des relais en région, quoiqu'aucune disposition concernant le transfert des compétences en matière de patrimoine des bibliothèques ne soit exprimé clairement. C'est pourquoi le décret du 9 novembre 1989 qui affirme et réglemente le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales arrive à point nommé pour encadrer les actions patrimoniales. Il est précédé par la création d'un Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques (CNSP), chargé d'émettre des avis techniques sur toutes les questions relatives à la sauvegarde et à la mise en valeur des fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques.

Enfin 1989 marque aussi le lancement du « Mois du patrimoine écrit », et la création des premiers FRAB<sup>44</sup> qui à partir d'un financement paritaire Etat-région doivent permettre d'enrichir le patrimoine des bibliothèques publiques, de compléter les collections et d'accueillir la production contemporaine.<sup>45</sup>

Ces actions nombreuses, variées qui ne sauraient être toutes détaillées, montrent le virage opéré depuis une vingtaine d'années par l'administration et les bibliothèques publiques françaises vis à vis de leur patrimoine. Pourtant malgré des résultats encourageants, le bilan reste mitigé. Quoique les bibliothèques municipales soient mieux loties que les bibliothèques de l'enseignement supérieur - dont il ne sera pas question ici, et qui sont pourtant détentrices d'un patrimoine considérable - la sauvegarde du patrimoine demeure souvent une préoccupation secondaire dans les bibliothèques françaises, pour laquelle les moyens - financiers, humains... ne sont pas dégagés.

---

<sup>43</sup> *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture... / Louis Desgraves et Jean-Luc Gautier.* - Paris : Ministère de la culture, 1982. Ce rapport est reproduit en partie dans le *Bulletin des bibliothèques de France*. (1982) t. 27, n° 12

<sup>44</sup> Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques

<sup>45</sup> La région Nord-Pas-de-Calais n'est pas doté d'un FRAB. Cette question est actuellement à l'étude.

### 2.3. Le contexte local

En 1982, Pierre Prouvost, député-maire de Roubaix est satisfait de son bilan. Du moins c'est ce qu'il apparaît à la lecture de l'édition spéciale de « *Vivre à Roubaix* », journal municipal<sup>46</sup>. Qu'il s'agisse de logement, d'emploi, d'éducation, de culture... les promesses, annonce-t-il ont été tenues. Pourtant, trois ans après, *Roubaix se bat*,<sup>47</sup> Roubaix doit surmonter de nouvelles épreuves, Roubaix doit soigner ses plaies. Quelles sont-elles? Entreprendre de rénover un parc immobilier qui comprend encore 6000 logements insalubres, occupés par 18 à 20 000 personnes. Mais encore lutter contre un processus de paupérisation croissant, renforcé par l'attrait que représente pour les « *déshérités* »<sup>48</sup> de la métropole, ces logements insalubres, donc abordables. Renforcé encore par la fuite des contribuables, individuels ou entreprises las de payer les impôts locaux les plus élevés de la métropole. Et renforcé enfin par la perte d'un grand nombre de ses emplois, du fait de la désindustrialisation entamée à partir des années 50, qui a laissé à la traîne la main d'oeuvre la moins qualifiée. Le taux de chômage à Roubaix est estimé à 16,1 %, fin 1982, alors qu'il se situe autour de 11,6 % dans la région et à 9,3 % en France.<sup>49</sup>

Comment dans un tel contexte réaliser une politique culturelle ambitieuse?

En l'inscrivant dans un ensemble : politiques scolaire, sociale, économique et culturelle, donc, expérimentées et activement menées à Roubaix afin de lutter contre l'appauvrissement et d'encourager le développement économique de la ville. Tels sont du moins les voeux exprimés inlassablement par les édiles roubaisiennes.

Or quel est justement le contexte culturel roubaisien : des projets d'abord, implanter un centre chorégraphique et accueillir à demeure les ballets nationaux, réaliser le musée du patrimoine roubaisien - patrimoine riche des traditions de la ville : l'industrie textile, le monde ouvrier, l'héritage de la révolution industrielle..., destiné à nourrir la mémoire collective de la ville,<sup>50</sup> (ce projet ne verra pas le jour, sous cette forme). Des réalités, ensuite : le conservatoire, des animations scolaires autour d'une tradition locale fortement ancrée, les marionnettes, avec la Compagnie Jacques Vincent, l'ARMAT,<sup>51</sup> et bien sûr la bibliothèque ou plutôt le Centre culturel du Forum qui

---

<sup>46</sup> *Vivre à Roubaix*. (1982-3e trimestre) édition spéciale

<sup>47</sup> Editorial d'André Diligent. In : *Roubaix informations*. (1985-12) n°1, p. 15

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> *Histoire de Roubaix* / sous la dir. d'Yves-Marie Hilaire.- Dunkerque : Ed. des Beffrois, 1984, p. 310

<sup>50</sup> *Vivre à Roubaix*, op. cit., p. 67

<sup>51</sup> Association pour le renouveau de la marionnette à tringle

partage depuis 1979 avec la bibliothèque municipale, en passe de devenir « médiathèque », les nouveaux locaux, implantés derrière l'hôtel de ville, dans le prolongement de la poste. Nous reviendrons dans le cours de ce travail sur cette période de l'histoire de la bibliothèque. Précisons simplement à ce stade, que ses missions sont ainsi définies - donner à lire, mais encore devenir un centre de rencontres et d'échanges, accueillir des expositions, des animations. Il n'est pas question à ce moment de charger la bibliothèque d'une mission supplémentaire, celle de mémoire. Pourtant, c'est pour répondre à ce besoin de reconnaissance identitaire qui passe par l'appréhension de toutes les formes de mémoire - besoin qui n'a pu être satisfait par la mise en place du musée précédemment évoqué, et parce qu'il n'existe apparemment pas d'autre lieu de « création d'histoire locale » digne de ce nom, sinon la Société d'émulation de Roubaix, que la bibliothèque municipale va se charger quelques années plus tard de cette mission supplémentaire. On ne saurait donc appréhender la gageure qu'il y a à mettre en place un service patrimonial à la bibliothèque sans s'attarder préalablement sur son histoire.

### **3 - L'histoire de la Bibliothèque de Roubaix**

A la veille de la Révolution française, Roubaix compte 7000 habitants. C'est un gros bourg de la Flandre française dont la population est composée pour l'essentiel de ruraux - on dénombre une centaine de fermes sur le territoire de la commune - d'ouvriers et de fabricants du textile. Il ne s'y trouve point d'établissement religieux important, ni abbaye, ni monastère, ni chapitre, ni scriptorium renommé. Les confiscations révolutionnaires ne sont donc pour rien dans les origines de la bibliothèque municipale de Roubaix.

C'est la législation sur les bibliothèques publiques, mise en place sous la monarchie de Juillet (1830 - 1848) qui pose le principe de la création d'une bibliothèque à Roubaix, et en souligne la nécessité. Entre 1832 et 1833 d'abord, les bibliothèques publiques sont rattachées au Ministère de l'instruction nationale, elles dépendaient jusqu'alors du Ministère de l'intérieur et pour une courte période (1831 - 1832) du Ministère du commerce et des travaux publics. Elles sont dès lors appelées à devenir avec la loi sur l'instruction primaire de 1833, un maillon important du système éducatif qui se met en place.

Les inspecteurs successifs envoyés par le Ministère de l'instruction nationale en visite dans les bibliothèques de province, dressent un tableau alarmant de l'état des fonds et de l'indigence des moyens accordés aux bibliothèques par les municipalités qui en ont hérités et qui ne sont pas le plus souvent, compétentes pour les gérer. Ces inspecteurs (Louis Vitet, puis François Guizot et enfin Narcisse Salvandy) proposent une série de recommandations en matière de conservation et de description des collections d'imprimés et de manuscrits existantes, ils suggèrent également l'enrichissement des bibliothèques publiques en instaurant un système d'échanges de livres entre bibliothèques, afin de constituer les fonds de celles-ci en adéquation avec les spécificités des localités dans lesquelles elles se trouvent, et en prévoyant la redistribution des livres en provenance de l'Etat, les exemplaires supplémentaires du dépôt légal, ou les livres édités aux frais du gouvernement. Ils encouragent surtout les municipalités à constituer et ouvrir de nouvelles bibliothèques publiques.

C'est dans ce contexte que la création d'une bibliothèque municipale à Roubaix est évoquée pour la première fois. La ville n'a plus rien d'un petit bourg rural, mais elle a avec la révolution industrielle et l'avènement de l'industrie textile à partir de 1820, vu

reculer la campagne, progresser son urbanisme et son territoire se couvrir d'usines et de fabriques, sa population quadrupler dans la première partie du 19<sup>e</sup> siècle - on compte 30 000 habitants en 1848 - puis quadrupler de nouveau dans la seconde moitié.

Mais il y a loin entre les vœux et la réalisation et le projet n'aboutira qu'après une lente gestation.

### 3.1. - 1842 - 1856 : la gestation

Sur les recommandations appuyées de M. Leglay, archiviste départemental chargé d'une étude sur les bibliothèques du département, le Conseil municipal de Roubaix, au cours de la séance du 20 mai 1842 propose la création d'une bibliothèque municipale.

M. Le Glay s'était inquiété dans un courrier adressé au Maire de Roubaix, M. Jean-Baptiste Bossut, de l'absence d'une bibliothèque municipale dans une ville de l'importance de Roubaix. Il assurait en 1841 que si l'administration prenait à sa charge la mise en place et la constitution d'*un petit fonds de bibliothèque*,<sup>52</sup> la ville pourrait compter parmi celles qui bénéficient de la distribution d'ouvrages par le gouvernement. Cette assurance n'ayant eu aucun effet - le Maire avait certes réagi favorablement, signalant cependant que les ressources de la ville étaient insuffisantes - aucune somme n'avait été allouée à la création d'une bibliothèque en 1841, pas plus que sur le budget primitif de 1842.

M. Leglay avait donc repris la plume pour *exprimer de nouveau le regret de ne pas y voir figurer une faible somme pour former un petit fonds de bibliothèque publique*.<sup>53</sup> Ses arguments durent se faire plus convaincants, car le Maire de Roubaix s'engageait par retour de courrier, à proposer la création d'une bibliothèque municipale au prochain conseil municipal, et c'est dans les termes suivants qu'il présentait le projet lors de la séance du conseil municipal du 20 mai 1842 : ... *beaucoup de villes de bien moindre importance que Roubaix, sont en possession de bibliothèque publique... elle doit dépenser quelques cents francs en faveur d'une bibliothèque future, afin qu'elle jouisse au plus tôt comme les autres villes, des dons du gouvernement*.<sup>54</sup>

Le projet était adopté à une large majorité, la ville votait la somme de 500 F au budget supplémentaire de 1842, le premier bibliothécaire, M. Louis-Edmond Marissal,

---

<sup>52</sup> *Petit historique de la Bibliothèque municipale de Roubaix* / Gabriel Tetaert.- [Roubaix : Ville de Roubaix, 1950?], p. 14

<sup>53</sup> Ibid., p. 15

<sup>54</sup> Ibid., p. 16

juge de paix et archiviste était nommé par arrêté du Maire le 2 décembre 1842, puis arrivaient les premiers dons courant 1842 : *les Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* ; *L'Histoire de France d'Anquetil (13 volumes)*<sup>55</sup> et enfin en avril 1843, vingt cinq ouvrages accordés à la bibliothèque par le Ministère de l'instruction publique.

La bibliothèque était née mais ses bases étaient fragiles. Il faudra attendre quatorze ans avant que l'administration municipale ne se soucie de donner corps à ce projet.

Durant ces années, le crédit réservé à la bibliothèque municipale, inscrit au budget par le conseil municipal était maintenu de façon inégale, 1000 F en 1842, puis en 1843 dont la répartition se faisait ainsi : 500 F pour les frais de la bibliothèque et 500 F pour assurer une indemnité au bibliothécaire. En 1844, puis en 45 et en 46, prenant prétexte que la ville ne pouvait pour le moment fournir un local convenable - les ouvrages étaient entreposés au domicile de M. Marissal et à sa mort, le 11 février 1845, dans celui de son successeur M. Defrance, lui aussi juge de paix. Le crédit est alors ramené à 500 F en faveur du bibliothécaire, puis à 250 F en 1847.

Est ce la raison pour laquelle M. Defrance annonce sa démission au poste de bibliothécaire archiviste, il ne s'en explique pas, mais à la suite de cette démission, les livres sont *rapportés dans un coin bien obscur de la mairie*<sup>56</sup> où jusqu'en 1856, ils sont rejoints par quelques autres envoyés par le Ministère<sup>57</sup>, mais demeurent totalement à l'abandon.

### 3.2. - 1856 : l'ouverture

Le 1er février 1856, la ville nomme M. Elie Brun aux fonctions de bibliothécaire archiviste et le charge de mettre en place la bibliothèque publique avec pour mission de *rendre service aux Roubaisiens*<sup>58</sup>. Elle est installée 15 rue Neuve et ouvre ses portes le 5 mai. Un avis signé du Maire de Roubaix Jules Crombé, est placardé dès avril afin de l'annoncer à tous.

---

<sup>55</sup> *Nord Matin*. 18 mai 1985

<sup>56</sup> *Histoire de Roubaix. Histoire communale. IV* / par Théodore Leuridan.- Bruxelles : Culture et civilisation, 1975.- *Reprod. de l'éd. de l'impr. Vve Beghin, Roubaix, 1863, p. 166*

<sup>57</sup> *Histoire de la Bibliothèque municipale de Roubaix* / Bernard Grelle.- In : *Rencontre avec...*- N° 31 (1993-04), p.38

<sup>58</sup> *Petit historique de la bibliothèque municipale de Roubaix* / Gabriel Tetaert.- [Roubaix : Ville de Roubaix, 1950?], p17

Avant l'ouverture, toutes les bonnes volontés avaient été sollicitées pour enrichir les fonds de la future bibliothèque si bien qu'elle compte déjà à cette date 863 volumes, 1234 en novembre 1856, et environ 1500 lorsque M. Elie Brun appelé à d'autres fonctions est remplacé par Théodore Leuridan, érudit local, en mars 1857.

Le succès est immédiat, au point que certains lecteurs, ouvriers de leur état et n'ayant pas la possibilité de fréquenter la bibliothèque en semaine sollicitent l'ouverture le dimanche, ce qui leur est accordé.

M. Leuridan à la suite de M. Brun se préoccupe d'inventorier et de dresser les catalogues de ces fonds qui ne cessent de croître (1500 volumes en 1857, 3000 en 1859, 4000 en 1863, 8807 en 1887 d'après le catalogue alphabétique de la bibliothèque de Roubaix avec classement double au titre et à l'auteur, paru la même année). Il est probable qu'il se charge également de décrire les 35 manuscrits *possédés par la Bibliothèque et les Archives réunis*<sup>59</sup>, dont trois livres d'heures du XVe siècle, richement enluminés - à moins que le travail n'est déjà été réalisé par M. Brun. Ces notices figurent dans le tome IV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*.

Malgré cela, c'est à cette période faste à tous égards, que sonne le glas pour la bibliothèque municipale.

### **3.3. - 1882-1890 : la ville cède sa bibliothèque à l'Etat**

Pour obtenir la création d'une école d'ingénieurs textile dont l'objectif est *d'adapter au besoin de l'industrie un enseignement destiné aux enfants de la classe ouvrière*,<sup>60</sup> la ville passe le 28 novembre 1882 une convention avec l'Etat, afin de créer l'Ecole nationale des arts textiles (ENAT, l'actuelle ENSAIT : Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles). Il y est stipulé que la ville donne à cette future école, sa bibliothèque qui constituera le fonds du futur établissement et que les Roubaisiens pourront continuer de fréquenter la bibliothèque, ce que tous ne feront pas.

Le désir des édiles roubaisiennes d'accueillir une école d'ingénieurs textile est forte et la bibliothèque municipale n'y survivra pas, le fonds, exceptés les manuscrits et

---

<sup>59</sup> *Catalogue alphabétique de la bibliothèque publique de Roubaix* / Théodore Leuridan.- Roubaix : Impr. F. Vossaert, 1887, p. VIII

<sup>60</sup> *Voix du Nord*. 22 décembre 1993

les ouvrages nécessaires au fonctionnement des services municipaux, est transféré en 1890.

Après la mise à la retraite de Théodore Leuridan, 1891, la bibliothèque se retrouve dans une situation plus dramatique que celle qu'elle avait connue avant 1856

### **3.4. - 1890 - 1959 : les renaissances de la bibliothèque municipale**

Plusieurs tentatives pour recréer une bibliothèque municipale seront menées.

En 1913 d'abord, le déclenchement de la première guerre mondiale empêche le projet d'aboutir. En 1922 ensuite, la Municipalité pose les bases d'une bibliothèque administrative. Une circulaire est adressé aux chefs de bureau qui les enjoint d'informer le service des Archives, chargé d'organiser une bibliothèque administrative, des différents ouvrages que l'on peut trouver dans leur service. Il ne s'agit pas de réunir les ouvrages dans une salle, mais de dresser un catalogue dans lequel figurerait leur localisation. Suite à cette circulaire, certains services rappatrient leurs ouvrages vers le service des Archives, qui fait par ailleurs l'acquisition de nombreux ouvrages de droit. Ces fonds constituent l'embryon d'une bibliothèque administrative qui se met à fonctionner à l'image d'une bibliothèque publique. Les fonds augmentent, la Mairie acquiert en 1927 les « restes » de la bibliothèque de la Société d'émulation de Roubaix détruite en partie pendant la première guerre mondiale, (entre 3000 et 4000 volumes), en 1939 elle récupère *la bibliothèque du Foyer municipal d'éducation ouvrière qui suspend ses activités*.<sup>61</sup>

D'après les statistiques de consultation, il semble que la bibliothèque administrative remplit tout à fait honorablement sa mission - mission qui n'a d'ailleurs jamais été clairement énoncée. En 1948, par exemple, la bibliothèque compte dans ses collections environ 13 000 volumes et a accueilli près de 30 000 lecteurs. Ces chiffres optimistes doivent néanmoins être modérés par le fait qu'ils prennent en compte les visites et non les usagers. Par ailleurs les fonds ne se renouvellent pas suffisamment, ils ne sont pas assez variés, les usagers se plaignent de ne pas pouvoir emprunter les ouvrages et enfin le local qui les abrite est exigü.

---

<sup>61</sup> *Médiathèque de Roubaix* / Bernard Grelle.- In : *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions. 2, Nord-Pas-de-Calais, Picardie* / [Banque CIC pour le livre] ; [Ministère de la culture].- Paris : Payot, 1995, p. 151

Suite à une visite de M. Masson, inspecteur général des bibliothèques et des archives, délégué par le Ministère de l'éducation nationale dans le département du Nord, un projet de création de bibliothèque publique est esquissé. Mais celle-ci ne peut voir le jour, le local qui devait lui être attribué ayant été réquisitionné par les services d'hygiène.

Son sort se règle cependant lentement lors des successives réunions du Conseil municipal au cours desquelles, il est rappelé que *l'installation de la Bibliothèque municipale étant une nécessité culturelle pour la ville, l'administration a jugé nécessaire qu'elle soit réalisée sans plus attendre*<sup>62</sup>. Jugement exprimé avec plus de force encore par M. E. Motte qui déclare *qu'une ville de l'importance de la notre ne pouvait pas rester un exemple isolé d'une grande ville dépourvue d'une bibliothèque convenablement et largement ouverte tant à une population laborieuse, qu'à une population estudiantine et au grand nombre de techniciens qui animent nos industries locales.*<sup>63</sup>

L'immeuble des anciens magasins Rammaert-Jeu, situé 22-23 Grand-Place, appartenant à la ville est choisi pour l'accueillir, les projets d'aménagement prévoient dans un premier temps d'installer également un commissariat de police et le service d'hygiène (encore lui). Finalement, seule la bibliothèque occupera ce local, car en vertu des règlements en vigueur, le logement du bibliothécaire doit y être prévu, et la promiscuité avec le poste de police *ne serait peut être pas de très bon goût.*<sup>64</sup>

Les travaux sont entamés, le projet d'aménagement comporte dans cet immeuble de 3 étages : une salle de prêt, une salle de périodiques, une bibliothèque enfantine, une salle de conférence, une salle d'expositions, une salle de lecture, des magasins, des bureaux internes et le logement du bibliothécaire. Les éléments de décoration ne sont pas oubliés, deux sculptures de façade sont commandées au sculpteur roubaisien Pierre Lemaire qui *symbolisent les activités de l'esprit encouragées par la lecture,*<sup>65</sup> quant à l'ornementation intérieure, la ville acquiert auprès du peintre André Missant deux tableaux : un portrait de Maxence Van der Meersch et un tableau allégorique baptisé « *Les arts* ».

---

<sup>62</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 19 juillet 1954 : aménagement d'une bibliothèque dans un immeuble appartenant à la ville... : Intervention de M. P. Catrice, p. 583

<sup>63</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 9 mai 1955 : aménagement d'une bibliothèque dans un immeuble appartenant à la ville... : Intervention de M. E. Motte, p. 431

<sup>64</sup> Ibid., p. 438

<sup>65</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 7 novembre 1958 : Bibliothèque municipale : décoration ; motifs sculptés en pierre d'Euville ; désignation de l'artiste, p. 1101

Après cinq ans de travaux, la bibliothèque municipale de Roubaix est inaugurée, le 23 mai 1959, par M. Victor Provo, Maire de Roubaix, en présence de M. Julien Cain, Directeur général des bibliothèques de France, qui le félicite *d'avoir malgré des problèmes urgents à résoudre* maintenu parmi *ses préoccupations, celle de donner à la ville une bibliothèque capable de jouer un rôle éducatif et social.*<sup>66</sup> M. Gabriel Tetaert nommé au poste de bibliothécaire par arrêté du 17 février 1942, chargé de préparer les fonds de la nouvelle bibliothèque et d'en prévoir le fonctionnement n'est pas oublié dans les discours de remerciements.

### 3.5. - 1959 : la véritable naissance de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Roubaix rencontre immédiatement un vif succès, au point que lors de la première séance du Comité d'inspection et d'achat des livres, le 17 octobre 1959, M. Provo indique que *les résultats obtenus par la bibliothèque font de cet établissement un des plus importants de la région.*<sup>67</sup> Est-ce l'exact reflet de la réalité ou n'exprime-t-il que son désir qu'il en soit ainsi? Toujours est-il qu'à l'aune des chiffres : le nombre des inscrits, 7325 et le nombre des prêts, 86768 entre mai et décembre, les résultats sont là, [même si les méthodes de calcul prêtent à sourire : *durant les sept premiers mois de fonctionnement, 47414 (I) usagers ont emprunté 86768 livres, accusant un mouvement de sorties et de rentrées de 165230 volumes. (I) Chaque emprunt est compté pour un usager, un lecteur ayant fait 10 emprunts est repris pour 10 usagers.*]<sup>68</sup>

Le succès repose d'après Gabriel Tetaert, le bibliothécaire, *sur la situation géographique de la bibliothèque, sur son accès facile, dans un immeuble gai et attrayant et surtout sur un système de classification simple et efficace : la classification décimale DEWEY qui exige une préparation très poussée du personnel, en contrepartie d'une simplification considérable pour l'utilisateur, elle compte pour une large part dans le succès populaire de notre bibliothèque, mais il repose aussi sur le constat d'une lacune fortement ressentie durant de très nombreuses années*<sup>69</sup> et il ne se dément pas, au contraire.

---

<sup>66</sup> *Voix du Nord*. 24-25 mai 1959

<sup>67</sup> *Rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque* : Comité d'inspection et d'achat des livres : procès verbal de la réunion du 17 octobre 1959

<sup>68</sup> *Ibid.*, procès verbal de la réunion du 30 janvier 1959

<sup>69</sup> *Ibid.*, procès verbal de la réunion du 28 mai 1960

La bibliothèque municipale de Roubaix devient un modèle pour la Direction générale des bibliothèques qui à la suite de la visite de M. R. Brun et du rapport qu'il en a fait *confirme que la bibliothèque municipale de Roubaix est la première à connaître un tel succès dans l'application des méthodes modernes correspondant exactement aux objectifs de la Direction des bibliothèques de France*, si bien que celle-ci ne tarde pas à *envoyer sur place des conservateurs généralement chargés d'étudier l'organisation ou la création de nouvelles bibliothèques*.<sup>70</sup> Des délégations de bibliothécaires de Liège, d'Armentières ou de Dunkerque, mais aussi de Limoges, Pau ou Bordeaux viennent la visiter.

En décembre 1961, l'un des promoteurs de ce succès, M. Gabriel Tetaert prend sa retraite. Il est remplacé par Mme Berthe, chef de bureau déjà en poste à la bibliothèque. Celle-ci poursuit le travail de son prédécesseur avec la même réussite. Les chiffres : nombre de prêts et nombre d'inscrits, sont toujours aussi éloquents, la bibliothèque connaît une activité sans cesse croissante, une section adolescent est créée en 1963, une discothèque d'audition sur place en 1965 - initiative tout à fait originale au niveau national, mais pas unique au niveau régional car Roubaix s'inspire de l'expérience menée à Cambrai - un service de prêt de reproduction de tableaux destiné aux enfants en 1966...

Le travail en faveur de la lecture publique dite alors lecture populaire est remarquable, au point qu'il est déjà question de décentraliser les services et de mettre en place des bibliothèques annexes Boulevard de Fourmies et aux Trois Ponts. Le projet d'annexe est préféré alors par l'administration municipale à celui d'un bibliobus. Mais malgré le souhait de la municipalité, Mme Berthe parvient à démontrer et à convaincre que le bibliobus possède *l'avantage de pouvoir se déplacer dans tous les quartiers d'une grande ville comme Roubaix*<sup>71</sup> et que *cette solution est moderne et peu coûteuse*.<sup>72</sup>

Ce service sera mis en place en 1969, le véhicule est mis à la disposition de la ville par le Ministère de l'éducation nationale, et il fait sa première sortie en novembre 1969. Il trouve rapidement ses marques et devient un service incontournable de la bibliothèque. Cela dit, il ne règle pas pour autant le problème de place qui commence déjà à se faire sentir à la bibliothèque municipale, d'autant que - rappelons le - la

---

<sup>70</sup> *Rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque* : Comité d'inspection et d'achat des livres : procès verbal de la réunion du 17 octobre 1959, op. cit.

<sup>71</sup> *Voix du Nord*. 3 août 1967

<sup>72</sup> *Cahiers de Lire à Roubaix*. Mai 1995

fréquentation ne cesse d'augmenter, les collections de croître et que la bibliothèque est unanimement reconnue comme la plus performante de la région. C'est à ce titre et pour les raisons précédemment invoquées qu'une procédure de classement est envisagée.

### 3.5.1. - 1972 : le classement

La législation qui prévoit le classement de certaines bibliothèques en fonction de l'importance et de la richesse de leurs fonds, avec obligation de choisir leur personnel parmi les diplômés de l'École des chartes ou les titulaires d'un examen d'aptitude,<sup>73</sup> date de 1897 avec le décret du 1er juillet et principalement son article 6. Trente cinq bibliothèques municipales parmi les plus importantes sont rapidement classées à la suite de ce décret.

Il est renforcé par le décret du 20 juillet 1931, qui répartit les bibliothèques municipales en trois catégories : les bibliothèques municipales classées déjà évoquées ou bibliothèques de 1ere catégorie, les bibliothèques municipales « contrôlées » ou bibliothèques de 2eme catégorie, qui possèdent des fonds bibliographiques appréciables sans que leurs collections soient jugées suffisamment importantes pour justifier l'emploi à plein temps d'un bibliothécaire d'Etat, elles doivent se soumettre au contrôle du bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale classée la plus proche, ou le cas échéant de l'archiviste en chef du département - la bibliothèque municipale de Roubaix fait alors partie de cette catégorie - et enfin les bibliothèques « surveillées » ou bibliothèques de 3eme catégorie qui ne répondent aux critères ni des premières, ni des deuxièmes, mais qui sont néanmoins susceptibles de recevoir l'inspection de l'archiviste départemental, ou celle des inspecteurs généraux des bibliothèques.<sup>74</sup>

Après la seconde guerre mondiale, les ultimes classements sont prononcés pour des raisons qui sont sans rapport avec les fonds anciens, et d'ailleurs un certain nombre d'établissements en possédant passe à côté du classement. Depuis le rapport Beghain rendu au directeur du livre en 1989, le statut des bibliothèques municipales classées est jugé désuet et contradictoire du fait des lois de décentralisation.<sup>75</sup>

---

<sup>73</sup> *Les bibliothèques municipales* / Agnès Marcetteau-Paul . In : *Histoires des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914.*- Paris : Promodis ; Cercle de la librairie, 1992, p.446

<sup>74</sup> *La léthargie des bibliothèques municipales* / Graham Keith Barnett .- In : *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques du XXe siècle : 1914-1990*, op. cit., p.58

<sup>75</sup> *Le patrimoine* / sous la dir. de J.-J. Oddos, op. cit., p. 95

La bibliothèque municipale de Roubaix fait partie des dernières à bénéficier de cette procédure.

A la suite de la visite de M. Caillet, inspecteur général des bibliothèques, en novembre 1969, et du rapport élogieux qu'il fait de son fonctionnement, M. E Dennery, directeur des bibliothèques et de la lecture publique, suggère dans un courrier qu'il adresse au Maire de Roubaix cette possibilité pour la première fois : *compte tenu de l'activité exceptionnelle de votre bibliothèque au cours de ses dernières années, j'étudierai avec intérêt toute demande que vous seriez amené à présenter, en vue de son classement parmi celles qui au nombre de 50 ont déjà bénéficié de cette promotion et qui peuvent être considérées comme les plus importantes des bibliothèques municipales françaises.*<sup>76</sup>

Il est également question du départ en retraite de Mme Berthe dont le remplacement dans la perspective d'un classement serait assuré par un fonctionnaire d'Etat, nommé avec l'accord de la municipalité, qui serait titulaire d'une licence et du diplôme supérieur de bibliothécaire ou du diplôme d'archiviste-paléographe et dont le traitement serait pour 60 % à la charge de la ville et pour 40 % à celle de l'Etat<sup>77</sup> - ce qui n'est pas à dédaigner.

Cependant, c'est Mlle Lottin, chef de bureau qui remplace Mme Berthe à partir du 1er juin 1970. M. Caillet qui en est informé par le Maire de Roubaix lui rappelle que *l'extension qu'est appelé à prendre la bibliothèque dans le domaine de l'étude, de la documentation et de la lecture publique exige la présence à la tête de cet établissement d'un fonctionnaire du corps scientifique des bibliothèques, nommé en accord avec vous [le maire], fonctionnaire susceptible, en raison de sa formation universitaire et de sa haute technicité de résoudre au mieux l'intérêt de ce service.*<sup>78</sup> Il lui précise également qu'il est nécessaire d'engager la procédure de classement au plus vite, car la municipalité de Roubaix n'a toujours pas fait part au Ministère de l'éducation nationale, de sa demande de classement. En juin encore, M. Dennery, insiste auprès du Maire pour obtenir une copie de la délibération du conseil municipal concernant le classement.

---

<sup>76</sup> Courrier daté du 2 décembre 1969 de M. E Dennery adressé au Maire de Roubaix, M. Victor Provo. Archives de la Médiathèque de Roubaix

<sup>77</sup> *Roubaix : Bulletin communal*. Séance du 29 juin 1970 : Bibliothèque municipale : demande de classement comme bibliothèque de 1<sup>ere</sup> catégorie (classement d'Etat), p. 283

<sup>78</sup> Courrier daté du 20 juillet 1970 de M. Caillet adressé au Maire de Roubaix, M Victor Provo. Archives de la Médiathèque de Roubaix

La demande de classement de la bibliothèque municipale comme bibliothèque de 1<sup>ere</sup> catégorie<sup>79</sup> est enfin adoptée au cours de la séance du Conseil municipal du 20 juin 1970.

Outre la nomination d'un fonctionnaire d'Etat, le classement de la bibliothèque municipale de Roubaix pourrait avoir pour effet bénéfique *une aide substantielle des services ministériels, au projet de construction d'un bâtiment nouveau où la bibliothèque trouverait une meilleure expansion*.<sup>80</sup> La question du transfert de la bibliothèque dans un local plus vaste avait déjà été mentionnée en 1969 par M. Denery qui avait accueilli favorablement le projet d'édification d'un centre culturel où trouveraient place la bibliothèque, un musée, des salles d'exposition et de conférences, et pour lequel il proposait d'aider la ville de Roubaix en lui attribuant une subvention à hauteur de 50 % de l'ensemble de la dépense pour la partie du bâtiment affecté à la bibliothèque - si toutefois la bibliothèque municipale de Roubaix accédait au statut de bibliothèque classée.

En juillet 1970, la municipalité signale au Ministre qu'un projet de construction à usage exclusif de la bibliothèque est à l'étude, et que l'emplacement retenu est celui libéré par la disparition du centre commercial du LIDO (quadrilatère délimité par les rues suivantes : rue du Château, rue de la Sagesse, rue des Halles, rue Pierre Motte, derrière l'Hôtel de ville), sur lequel il est également prévu de construire un nouvel Hôtel des postes, et dans un courrier adressé cette fois au Préfet du Nord, le projet est évalué à 4 milliards de francs.

Le décret qui annonce le classement de la bibliothèque municipale de Roubaix paraît le 20 avril 1972. Il est publié au Journal officiel du 28 avril de la même année. Autin, Chalon-sur-Saone et Chambéry partagent ce privilège.

Roubaix aura donc sa bibliothèque municipale classée, *les très remarquables résultats obtenus par la bibliothèque, 10 ans après sa fondation, constituent la récompense des efforts de la municipalité en faveur de la lecture publique*<sup>81</sup> et justifie pleinement cette mesure de classement, mais au delà de la lecture publique, il n'aura pas échappé aux élus, les avantages substantiels que la ville peut en tirer : la participation de l'Etat au financement de la construction de la nouvelle bibliothèque.

---

<sup>79</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 29 juin 1970 : Bibliothèque municipale : demande de classement comme bibliothèque de 1<sup>ere</sup> catégorie (classement d'Etat), p. 283

<sup>80</sup> Ibid., p. 283

<sup>81</sup> Ibid., p. 283

### 3.5.2. - 1972-1979 : en attendant les nouveaux locaux

Les effets du classement - liés au dynamisme de la bibliothèque - ne tardent pas à se faire sentir. La Municipalité travaille activement au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et prévoit de le réaliser au cours de la prochaine législature. L'emplacement est choisi, l'architecte désigné. Il s'agit de M. Louis Georges Noviant, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, à qui l'on prête *une grande expérience dans la construction de bibliothèques*.<sup>82</sup> On le charge de proposer un projet général qui devra recevoir l'approbation municipale puis de diriger et de surveiller les travaux avant réception définitive du bâtiment.

Le projet d'exécution est présenté et accepté en conseil municipal du 24 novembre 1975. M. Noviant évalue le montant de la dépense à 12 100 000 F. Elle sera financée *par emprunt pour la part de la dépense incombant à la ville, indépendamment des subventions accordés par l'Etat et le Département*<sup>83</sup> - [le coût final devra être revu à la hausse].

Entre-temps, à la bibliothèque, Melle Lottin qui avait remplacé Mme Berthe aux fonctions de direction, cède sa place à un conservateur d'Etat : Melle Kamowski. *Cette nomination est la suite logique du changement de statut de la bibliothèque municipale de Roubaix qui depuis le mois de juin est devenue par décision du Ministère, bibliothèque classée*.<sup>84</sup> Melle Kamowski n'occupe ce poste que 3 ans, durant lesquels rien ne vient démentir les excellents résultats de la bibliothèque municipale. Elle est remplacée par Melle Bertrand, également conservateur d'Etat, chartiste, qui hérite du dossier de projet de construction de la nouvelle bibliothèque.

La première pierre du futur bâtiment est apposée par le Maire, M. Victor Provo en février 1977, en présence de l'architecte qui indique aux journalistes présents que *l'immeuble culminera sur 4 niveaux et surplombera la nouvelle poste*.<sup>85</sup> S'il est prévu que les travaux soient entièrement terminés dans le courant de l'année suivante, il faut néanmoins attendre le mois de mai 1979 - 20 ans après l'ouverture de la précédente bibliothèque municipale - avant que le nouveau Maire de Roubaix, M. Pierre Prouvost

---

<sup>82</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 25 juin 1973. Projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale. Désignation de l'architecte, p 309

<sup>83</sup> Roubaix : *Bulletin communal*. Séance du 24 novembre 1975. Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale. Projet d'exécution. Financement, p. 338

<sup>84</sup> *Voix du Nord*. 15 novembre 1972

<sup>85</sup> *Nord Eclair*. 13/14 février 1977

n'inaugure le « Centre culturel du Forum » qualifié de « *petit Beaubourg roubaisien* », <sup>86</sup> en présence de M. Jean-Claude Groshens, directeur du livre au Ministère de la culture et de la communication et de nombreuses personnalités.

### 3.6. - 1979 : La bibliothèque au Centre culturel du Forum

Le Centre culturel du Forum est constitué de la bibliothèque municipale, d'une discothèque, d'une vidéothèque et de salles polyvalentes <sup>87</sup> [les services ne sont pas encore tous fonctionnels]. La mention *Bibliothèque municipale* figure sur la façade sous celle de *Centre culturel du Forum*, en caractères plus petits. *Cet espace culturel est donc non seulement la continuité des activités de la bibliothèque, mais aussi un lieu de rencontre, de discussion, d'ouverture à des domaines autres que le livre. Un forum d'idées en quelque sorte.* <sup>88</sup>

Concrètement, la bibliothèque municipale occupe la majeure partie de ces nouveaux locaux, mais le nom choisi pour ceux-ci s'imposera quelques années encore, jusqu'à ce qu'il ne soit abandonné au profit de celui de « médiathèque ». Il marque la volonté des concepteurs du projet de ne pas réduire ce nouvel équipement culturel à la seule bibliothèque.

Quoiqu'il en soit, la bibliothèque municipale prend ses aises, elle passe d'un local de 2439 m<sup>2</sup> à un bâtiment dont la surface globale couvre le double (5100 m<sup>2</sup>), et le bilan de ses activités est toujours aussi éloquent. En 1979, malgré un mois de fermeture pour cause de déménagement, elle enregistre un afflux d'inscriptions (1400 nouveaux inscrits), le nombre de prêts augmente de 25 % pour les livres « adultes-adolescents », et double pratiquement pour les livres pour les enfants. <sup>89</sup>

La mise en place d'une discothèque de prêt en octobre 1979, n'est pas non plus sans incidence sur le succès obtenu par le nouvel établissement, même si un droit d'inscription payant est fixé pour les usagers désirant utiliser ce service, et que les conditions d'emprunt sont draconiennes : les emprunteurs doivent se munir de la tête de lecture de leur platine, lors de chaque emprunt et tout disque rendu est minutieusement vérifié.

---

<sup>86</sup> *Nord Eclair*. 18 mai 1979

<sup>87</sup> *Voix du Nord*. 17 mai 1979

<sup>88</sup> *Vivre à Roubaix*. (1979-05) n° 7

<sup>89</sup> *Nord Eclair*. 2 février 1980

Enfin les projets ne manquent pas pour garantir et pérenniser la réussite du Centre culturel du Forum, Melle Bertrand projette la création d'une vidéothèque de consultation sur place, d'un service de prêt de partitions et d'une animation enfantine dans le prolongement de l'heure du conte (ateliers d'activité manuelles, réalisation d'un journal...).

En définitive, le transfert de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux s'est déroulé sans heurt, pourtant le bilan que dresse Melle Bertrand au moment de son départ en 1981 est mitigé même si les résultats sont toujours aussi performants, elle note que *le public a sensiblement évolué*,<sup>90</sup> une partie des anciens habitués a perdu le chemin de la bibliothèque, mais le public s'est rajeuni, du fait, avance-t-elle, de l'ouverture pendant le midi. Et, elle souligne un fait nouveau : la fréquentation indésirable *de bandes de jeunes voyous qui dédaignent [les] anciens locaux et trouvent que le nouveau bâtiment est un champ de manoeuvre tentant*.<sup>91</sup> Et elle insiste par ailleurs sur la sous-professionnalisation du personnel, rappelant que le premier professionnel n'a été nommé qu'en 1972 [occultant au passage les résultats remarquables obtenus avant cela par de non-professionnels]... ce qui n'est pas sans incidence d'après elle sur la qualité du service rendu.

### 3.7. - 1981-2000 : Le rythme de croisière

Depuis octobre 1981, la bibliothèque (rebaptisée Médiathèque en 1989) est dirigée par M. Bernard Grelle, conservateur d'Etat, qui après avoir occupé 5 années durant, un poste de direction à la Bibliothèque municipale et à la Bibliothèque centrale de prêt en Guadeloupe, revient dans sa région d'origine et succède à Melle Bertrand à la tête de la bibliothèque. Son action se place dans la durée et marque profondément l'établissement dans son fonctionnement, au niveau des services proposés et des actions mises en place.

#### *Les services :*

Les nouveaux fonds en prêt

La bibliothèque instaure au fil des années de nouveaux services afin d'augmenter et de varier l'offre des documents empruntables.

---

<sup>90</sup> *Médiathèques publiques*. (1982-01/03) n° 61, p. 35

<sup>91</sup> Ibid.

Ainsi en 1982, un fonds de partition est constitué pour le prêt : environ 250 partitions classiques et une cinquantaine de partitions de musique folk, de rock et de jazz, dans un premier temps. Ce fonds est actuellement riche de 750 partitions, et même s'il stagne un peu, pour avoir été négligé lors de l'informatisation rétrospective des documents de la discothèque, entre 1995 et 1997, faute surtout de se voir consacrer une somme spécifique, lors de la répartition des budgets d'acquisition, il n'en demeure pas moins riche et intéressant. Cette année là, la médiathèque acquiert également un fonds de vidéocassettes en consultation sur place auprès de la Direction du livre et de la lecture.

En 1989, c'est au tour des vidéocassettes en format VHS d'être proposées au prêt. Le fonds d'abord modeste : 500 vidéocassettes environ, est rangé en magasin. Compte tenu de son accroissement, 5000 cassettes actuellement, il est déménagé en 1997 et proposé en accès direct dans une partie du département adulte, au premier étage, anciennement dédiée au public adolescent.

Autre initiative à signaler, la bibliothèque propose à partir d'avril 1990, un fonds de livres précieux en prêt. L'expérience est tout à fait originale, le fonds est composé *d'ouvrages édités en typographie traditionnelle, par des éditeurs attentifs à une production de qualité, illustrés d'oeuvres originales, peinture, photographies, gravure, lithographie...*<sup>92</sup> et même s'il ne rencontre qu'un public restreint et informé, il a le mérite d'attirer l'attention du public traditionnel sur les formes multiples du livre, de faire connaître la production d'éditeurs spécifiques, notamment les éditions Brandes installées à Roubaix, et il est le signe que la bibliothèque s'engage dans des paris audacieux de manière volontariste.

Enfin, depuis avril 2000, les usagers de la Médiathèque peuvent emprunter des cédéroms en prêt. Ce fonds constitué au moment de sa mise en place d'une cinquantaine de documents est appelé à augmenter de manière significative, au cours de l'année 2000. La pérennité de ce fonds est liée ensuite aux efforts que voudra consentir la ville, en matière de nouvelles technologies et nouveaux supports, sans que cela se fasse aux dépens des services traditionnels de la bibliothèque. Il est à noter que pour une fois, la Médiathèque n'innove pas, au contraire, elle a pris, dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, un certain retard lié aux contraintes budgétaires, et peine à les rattraper.

---

<sup>92</sup> Nord Eclair. 25 avril 1990

## Les nouveaux services

La Médiathèque ne s'est pas contentée de varier son offre de fonds en prêt, elle s'efforce aussi de diversifier ses publics et se lance dans de nouvelles actions. La lecture des articles de presse consacrés à la Médiathèque durant cette période révèle quelques unes des directions dans lesquelles, elle s'est engagée.

Celle qui semble l'emporter nettement sur les autres est liée à la fonction patrimoniale assurée par la Médiathèque depuis maintenant 20 ans sous l'impulsion de son actuel directeur. Cela dit, cette impression n'est peut-être du qu'au fait qu'il est plus facile d'attirer l'attention sur ce qui sort de l'ordinaire que sur ce qui constitue le quotidien de la bibliothèque, à savoir l'accueil du public, le prêt de document...etc. D'ailleurs cette réalisation qui sera développée plus avant au cours de cette étude, ne doit pas en occulter d'autres menées au sein de la médiathèque.

Le service Collectivités, par exemple dont l'embryon existe depuis l'acquisition par la bibliothèque d'un deuxième bibliobus qui continue de desservir les habitants des quartiers de Roubaix, éloignés de la bibliothèque centrale, alors que le premier véhicule est, après rénovation, dédié à la desserte de quelques écoles publiques de Roubaix. Cette mise en place expérimentale d'un bibliobus scolaire reçoit immédiatement un accueil favorable de la part des écoles, 11 en 1977 puis 26 à la rentrée 1978. Le bibliobus passe régulièrement dans ces écoles et élèves et instituteurs viennent y choisir des livres directement. Parallèlement au bus scolaire, sont organisés à partir de 1983 des dépôts « BCD »<sup>93</sup> constitués de 725 livres en moyenne apportés par la médiathèque aux écoles, à condition que celles-ci aient mis en place un local pour les accueillir, ainsi que leur public. Le service Collectivités dessert au fil des années des structures de plus en plus nombreuses : écoles publiques et privées, foyers logements, centres sociaux, au point qu'il devient nécessaire au début des années 90 de le réorganiser compte tenu de l'arrêt définitif du bibliobus scolaire et par la même du système de prêt direct dans quelques écoles, et surtout de la demande croissante des structures petite enfance : crèches, haltes-garderies, maternelles qui sollicitent également des dépôts de livres en provenance de la médiathèque.

---

<sup>93</sup> Bibliothèque Centre documentaire

Cette demande va donner lieu à une action expérimentale de sensibilisation autour du livre dans les lieux de la petite enfance *menée par l'association Lire à Roubaix, reprise par la ville et intégrée à la médiathèque pour être pérennisée.*<sup>94</sup> La médiathèque recrute à plein temps une personne qualifiée, afin de promouvoir le livre à destination des 0-6 ans dans les quartiers, d'établir des relais en assurant la formation des personnes capables de remplir cette mission (parents, acteurs de la vie sociale...). L'objet de cette démarche est de permettre le partage de moment de lecture, le moyen pour y parvenir consiste à aiguïser l'intérêt des adultes pour les livres pour la jeunesse, afin non seulement de leur transmettre le relais, mais aussi de leur donner envie de venir à la bibliothèque pour eux mêmes. L'adhésion des structures petite enfance à cette action est telle que la médiathèque est maintenant présente sur plus de cent structures à Roubaix et que la formation qu'elle a dispensé auprès de leurs personnels, leur permet d'assurer les animations lecture de manière autonome.

Le succès rencontré par ces réalisations à l'extérieur de la médiathèque n'entame en rien celui qu'elle recueille sur son site. Quelques années après le déménagement dans les nouveaux locaux, la question de décentraliser les services revient à l'ordre du jour. Face à une fréquentation croissante - malgré une légère baisse constatée entre 1985 et 1988 - et compte tenu de l'augmentation constante des prêts, la bibliothèque atteint à la fin des années 80, début des années 90 le seuil de *saturation absolue*<sup>95</sup> et cherche activement le moyen de remédier à cette situation. Elle met en place en 1991 un calendrier destiné à désengorger les jours d'affluence - ce qui n'entraîne que peu d'effets et est abandonné en 1996 - mais surtout ne cesse de souligner la nécessité pour la municipalité de prévoir la création de bibliothèques de quartiers. Ce souhait revient comme une litanie au fil des rapports annuels de la bibliothèque, les formules pour l'exprimer se font tour à tour lyriques ou désenchantées, mais concrètement il ne semble pas que le temps soit pas encore venu pour la bibliothèque de se doter d'annexes - à moins que cela ne constitue le futur projet de la ville pour la Médiathèque.

En effet, Roubaix s'apprête à signer un contrat Ville-lecture avec le Ministère de la culture, contrat pour lequel une analyse préalable a été menée par une élève stagiaire de l'ENSSIB et a donné lieu à un rapport sur l'état des lieux du livre et de la lecture publique à Roubaix, et à des propositions pour le réaliser,<sup>96</sup> parmi lesquelles le

---

<sup>94</sup> *Voix du Nord*. 23 juillet 1993

<sup>95</sup> *Voix du Nord*. 14 mai 1993

<sup>96</sup> *Lire à Roubaix : état des lieux et propositions pour un contrat Ville-lecture à Roubaix : 2000-2002* / Clotilde Deparday-Allard.- Villeurbanne : ENSSIB, 2000

développement d'un réseau de lecture publique par la mise en place de bibliothèques de quartier. L'annonce pour le poste de conservateur, dédié à l'animation du contrat Ville-lecture, crée en avril 2000, évoque la programmation et la mise en place d'une médiathèque de quartier.

La médiathèque va-t-elle enfin selon la formule de son directeur, *après être sortie des années d'adolescence et avoir atteint sa taille adulte, pouvoir fonder une famille, c'est à dire installer des annexes ?*<sup>97</sup> Il faut maintenant l'espérer et s'y employer vaillamment

---

<sup>97</sup> *Rapport annuel : 1994 / Bernard Grelle. In : Rencontre avec...La Médiathèque (5) (1994-04) n° 34*

#### **4- Le patrimoine à la Médiathèque de Roubaix**

La « question patrimoniale » n'est pas évoquée au cours de la réflexion qui conduit à la renaissance de la bibliothèque municipale, en 1959. La lecture publique est l'enjeu principal de ce projet. Roubaix est resté trop longtemps sans offrir ce service à ses habitants. La mise en place d'une bibliothèque publique est considérée comme une *nécessité culturelle*<sup>98</sup> pour la ville. Cette préoccupation n'est d'ailleurs pas limitée au seul niveau local : Georges Pompidou ne déclare-t-il pas à cette époque qu'*en matière de lecture publique tout reste à faire.*<sup>99</sup> Les bibliothèques publiques sont dans l'air du temps, pourtant Roubaix n'est pas particulièrement en avance. Mais la particularité roubaisienne tient en ce qu'il ne s'agit pas de la création mais de la renaissance de la bibliothèque municipale.

Renaissance implique histoire. Trouve t'on dans cette histoire de quoi alimenter la justification de la création ultérieure d'un service patrimonial?

##### **4.1. Eléments de réponse**

Les lieux

En 1959, un journal local affirme que la nouvelle bibliothèque municipale réserve un étage à *la section études, où dans un silence propice, les chercheurs se trouveront à l'aise.*<sup>100</sup> En fait de chercheurs, il s'agit plutôt « d'étudiants », ou même de lycéens, qui constituent d'après un sondage paru en septembre 1962, dans ce même journal,<sup>101</sup> le pourcentage le plus élevé des usagers de la bibliothèque. Il s'agit donc plutôt d'une salle de lecture qui accueille des usagers désireux de satisfaire leurs besoins d'instruction et de formation.

De même, il n'est question dans la définition du programme de construction de la nouvelle bibliothèque municipale,<sup>102</sup> en 1973, que deux salles de lecture sans plus de précisions.

---

<sup>98</sup> *Roubaix : Bulletin communal*. Séance du 19 juillet 1954 : aménagement d'une bibliothèque dans un immeuble appartenant à la ville... : Intervention de M. P. Catrice, p. 583

<sup>99</sup> *Développement culturel*. (1998-10) n° 126, p. 1

<sup>100</sup> *Voix du Nord*. 23 mai 1959

<sup>101</sup> *Voix du Nord*. 23/24 septembre 1962

<sup>102</sup> *Roubaix : Bulletin communal*. Séance du 25 juin 1973 : projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale. Définition d'un programme, p. 309

## Les fonds

En ce qui concerne les fonds, il est fait mention dans la presse locale à l'occasion de l'inauguration en 1959, *d'un fonds ancien qui n'est pas du tout dénué d'intérêt*,<sup>103</sup> auxquels s'ajoutent 20 000 livres neufs. Le fonds ancien est estimé à 4500 volumes.<sup>104</sup> Il ne peut s'agir du fonds de la première bibliothèque municipale de Roubaix, cédé par convention à l'École nationale des arts et industries textiles, et déménagé en 1890. Il est donc probablement question d'une partie du fonds constitué à partir de 1922, dans le cadre de la création d'une bibliothèque administrative, fonds qui s'était progressivement enrichi d'ouvrages d'études.<sup>105</sup> Une partie seulement, car il était estimé à 11 912 volumes en 1942,<sup>106</sup> et on peut supposer que les ouvrages administratifs soient restés dans les services de la Mairie. Il s'agit aussi probablement des « restes » de la bibliothèque de la Société d'Emulation de Roubaix, rachetés en 1927, et ceux de la bibliothèque du Foyer municipale d'éducation ouvrière, en 1939.

Le fonds de la bibliothèque administrative pouvait-il être en partie constitué d'ouvrages anciens, de « trésors » ainsi que l'évoque de nouveau la presse locale à l'occasion de l'exposition « *Reliures et livres anciens* » qui se tint pendant deux semaines à la bibliothèque municipale, en mai 1972 et au cours de laquelle furent exposés *les richesses de la bibliothèque qui détient des trésors de vieux livres, tels cette « Histoire généalogique de France (1724-1740) » et cette « Histoire des Flandres »*<sup>107</sup> en latin et en français? Il n'est pas aisé de répondre précisément à cette question et d'apprécier la valeur et la nature du fonds ancien, tant les sources utilisés pour retracer l'histoire de la bibliothèque et de ses fonds, sont rares et parfois contradictoires. De même, l'utilisation du terme « ancien » est source de confusion, il n'est sans doute pas utilisé par le journaliste au sens bibliothéconomique, le plus strict.

Lorsque le classement de la bibliothèque est annoncé par la presse, il est bien précisé que *si la bibliothèque a fait l'objet de ce classement, c'est en raison de l'importance de ses activités, et notamment du développement continu de la lecture publique et non en fonction de l'existence d'un fonds ancien très riche, les ouvrages les*

---

<sup>103</sup> *Nord Matin*. 11 avril 1959

<sup>104</sup> *Nord Matin*. 12/13 avril 1959

<sup>105</sup> *Rapport général de cessation de fonctions* / Gabriel Tetaert.- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, [1961]

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>107</sup> *Voix du Nord*. 28/29 mai 1972

plus anciens comme le célèbre « Livre d'Heures d'Isabeau de Roubaix » étant conservés aux archives municipales.<sup>108</sup>

En 1975, lorsqu'Anne-Marie Bertrand, conservateur d'Etat et chartiste prend la direction de la bibliothèque municipale, la presse souligne de nouveau que celle-ci *a préféré la diffusion de la lecture à l'étude des manuscrits anciens car la bibliothèque municipale ne dispose d'aucun fonds ancien, et pour cause, elle n'existe que depuis 16 ans.*<sup>109</sup> Le journaliste semble ignorer l'histoire chaotique de la bibliothèque municipale et de ses fonds. On retiendra néanmoins, de cette brève revue de presse, que l'existence des fonds anciens n'est évoquée qu'exceptionnellement et de manière imprécise.

On perçoit pourtant à travers quelques actions, sinon la volonté du moins le souci de préserver les documents qui constitueront l'embryon des fonds patrimoniaux.

A l'occasion du transfert des manuscrits, du service des Archives municipales à la bibliothèque, celle-ci fait l'acquisition de deux coffres anti-feu dans lesquels seront rangés les manuscrits. Une pièce est mise à leur disposition dans les nouveaux locaux, naturellement baptisée « la réserve ». D'autre part, il est question, à cette époque, dans un rapport annuel de la bibliothèque municipale à la Direction des bibliothèques, rubrique « Acquisitions remarquables », de l'achat d'une duplication d'un manuscrit de Jules Guesde, député socialiste à Roubaix entre 1893 et 1896 : *Aux citoyens membres du Conseil national du Parti ouvrier*, par Jules Guesde, Paul Lafargue, Gabriel Deville et G. Bazin, une acquisition relative en somme à l'histoire locale<sup>110</sup>.

Signalons encore que le fonds légué à l'Etat par l'industriel roubaisien Pierre Destombes en 1914, constitué de quelques 3500 volumes *presque tous reliés par les maîtres de la reliure moderne*<sup>111</sup> et conservé selon sa volonté à l'Ecole nationale des arts industriels de Roubaix (actuelle ENSAIT), est rapatrié à la Bibliothèque municipale à la fin des années 70, par Anne Marie Bertrand. Elle rapporte également les documents ayant un rapport avec Roubaix et la région, conservés dans la bibliothèque de l'ENSAIT, bibliothèque, qui, il faut le préciser est demeurée à l'abandon depuis les années cinquante.<sup>112</sup>

---

<sup>108</sup> *Voix du Nord*. 15 novembre 1975

<sup>109</sup> *Voix du Nord* 6 novembre 1975

<sup>110</sup> Entretien Bernard Grelle

<sup>111</sup> *Catalogue de la bibliothèque Pierre Destombes / Ecole nationale des arts et industries textiles* .- Roubaix : Ecole nationale des arts et industries textiles, [ca 192?]

<sup>112</sup> Ibid.

Signalons enfin, que les magasins de la bibliothèque, installée dans ses nouveaux locaux, abritent des ouvrages consultables sur place, exclusivement, ce qui traduit le souci de les préserver dans le but de les conserver.<sup>113</sup>

Mais sans vouloir minimiser ces actions en faveur du patrimoine documentaire roubaisien, elles ne représentent pas une volonté marquée d'œuvrer à la constitution de fonds de conservation à la bibliothèque. Elles sont le fruit du hasard. Elles révèlent une gestion appropriée face à des collections alors en danger. Elles indiquent éventuellement la volonté de rassembler l'existant, mais on ne trouve pas de traces supplémentaires de la mise en place volontariste d'un service « patrimoine » consacré à ces fonds particuliers.

Il faut attendre l'arrivée de Bernard Grelle pour voir se constituer une amorce de réflexion autour de la mission de conservation patrimoniale de la bibliothèque municipale de Roubaix.

## **4.2. Mise en place de la section « Etude et conservation »**

### **4.2.1. Les prémices**

Fort peu d'éléments, en définitive, semble concourir à la création d'un service patrimonial à la bibliothèque. Celle-ci a construit son image au début des années 80, par l'application d'une politique continue de développement de lecture publique à Roubaix et sur des initiatives innovantes.

Quant à la municipalité, si elle souhaite faire participer ses services au rayonnement et au prestige de la ville, elle n'a cependant pas donné à la bibliothèque, de consignes particulières en vue de constituer et de rassembler des fonds patrimoniaux. Elle n'est pas insensible à l'idée de faire revivre et de valoriser le patrimoine roubaisien qu'elle définit comme *l'ensemble des objets, des oeuvres, des témoignages et des souvenirs qui nourrissent la mémoire collective de la cité , [...] et de ses habitants,*<sup>114</sup> mais elle prévoit pour ce faire la mise en place d'un musée.

Cependant, l'idée de mettre en place un service patrimonial à la bibliothèque, fait son chemin, défendue ardemment par Bernard Grelle, qui dès 1982 convainc M.

---

<sup>113</sup> Entretien Anne Laure Dodey

<sup>114</sup> *Vivre à Roubaix*. (1982-3e trimestre) édition spéciale, p. 67

Cailleaux, alors adjoint à la culture de la ville de Roubaix, de réfléchir à cette éventualité.

Parmi les motivations qui président à la mise en place de cette section, on trouve en premier lieu le souhait de doter la bibliothèque d'un fonds local. On peut déceler également celui de permettre à la bibliothèque d'acquérir une légitimité culturelle, non plus seulement basée sur un bilan positif en terme d'activités liées au prêt de documents. D'autant que la bibliothèque de Roubaix n'occupe plus dans les années 80 la place qu'elle occupait quelques années auparavant parmi les bibliothèques de la région, compte tenu de la restructuration de la bibliothèque de Tourcoing, du développement du réseau de lecture à Lille,...etc.

En 1985, l'idée est proche d'être concrétisée, car Mme Constans qui succède à M. Cailleaux peut annoncer à la presse l'imminence de la réalisation de la section Etude et conservation.<sup>115</sup>

#### **4.2.2. L'acte de naissance de la section**

La création de ce nouveau service est officiellement annoncée, dans un rapport que transmet Bernard Grelle à Mme Constans, le 16 janvier 1986, afin qu'elle informe le conseil d'administration des raisons et des principes qui le régissent. Ce rapport constitue l'acte de naissance du service Etude et conservation. Cependant l'annonce de la création suit de fait la réalisation, car la section existe depuis septembre 1985.

Elle est le résultat d'une lente cristallisation autour de fonds embryonnaires, de pratiques de conservation, de mise à l'écart de documents auxquels le statut patrimonial est conféré en fonction de critères raisonnés, de l'affectation d'une partie du personnel chargé spécifiquement de la gestion de ces fonds. Toutes les conditions garantissant le succès de l'entreprise, ont en fait, été mises en place depuis l'arrivée de Bernard Grelle à la bibliothèque. Ces pratiques doivent cependant être validées afin d'apporter à ce nouveau service les éléments de sa légitimité.

---

<sup>115</sup> *Rapport sur la création d'une section Etude et conservation à la Bibliothèque municipale / Bernard Grelle .- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986*

### 4.2.3. Les principes de base

Le rapport transmis à Mme Constans souligne d'emblée que si les missions des bibliothèques publiques : missions culturelles, documentaires, et de loisirs, sont correctement remplies à la bibliothèque municipale de Roubaix, celles propres à l'étude et la conservation, *ne sont peu ou pas assurées*<sup>116</sup>.

Les fonctions d'étude et de conservation qui servent de justification à la mise en place de cette section sont ainsi définies : la bibliothèque doit mettre à la disposition des chercheurs la documentation nécessaire à leur recherche, sans prétendre rivaliser avec des bibliothèques dont c'est la vocation : bibliothèques universitaires, ou spécialisées, sans prétendre non plus à l'encyclopédisme. La bibliothèque doit également assurer une fonction de conservation, cette fonction étant définie de la manière suivante : *conserver le patrimoine de la ville pour les générations futures*.<sup>117</sup>

Sont présentés comme appartenant au champ patrimonial les *quelques manuscrits*, mais aussi les documents de toutes formes et de toute nature témoignant de *l'activité intellectuelle, politique, sociale et culturelle de la ville et de ses habitants*, car la bibliothèque se doit de jouer *le rôle de mémoire collective de la ville*.<sup>118</sup>

La place centrale accordée au fonds local dans cette définition particulière de la mission de conservation doit beaucoup à la réflexion de Bernard Grelle, qui s'était étonné, à son arrivée à Roubaix de voir que l'on n'avait pas réfléchi à la constitution d'un fonds de référence sur la ville.<sup>119</sup> Il était d'autant plus sensibilisé à ce problème qu'il avait déjà développé l'idée de la création d'un fonds guadeloupéen et caribéen lorsqu'il occupait son précédent poste, outre-mer. C'est sans doute également pourquoi, il ne se sert pas outre mesure de la présence à la bibliothèque des trois manuscrits à peinture, pour justifier la mise en place de ce service. Bien qu'ils représentaient à l'époque, et représentent toujours ce que d'aucuns désignent malicieusement comme « la huitième merveille du monde », et qu'ils cachent souvent de leur renommée la réalité des fonds de conservation, ils ne servirent pas de prétexte, ni ne furent placés, à l'époque de la création du service, au centre de la réflexion

---

<sup>116</sup> Ibid.

<sup>117</sup> Ibid.

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> Entretien Bernard Grelle

Le rapport énumère ensuite les différents fonds gérés par la section « Etude et conservation », dont le fonds « local et régional » qui tient une place essentielle, compte tenu de la mission de mémoire qui lui est associée, un fonds de documents « rares » (*romans épuisés chez les éditeurs, documentaires ayant un intérêt historique*), un fonds de documents « anciens » (*livres du XVe au XVIIIe siècle*), et un fonds spécialisé : le fonds « Marionnettes » (*la marionnette « étant » aussi une spécialité roubaisienne*).<sup>120</sup>

En outre, le rapport précise les modalités de mise en place du service. Le personnel (3 agents à plein temps et un agent à mi temps) se consacrera désormais au sein de cette section à la gestion des magasins, des fonds en lecture sur place, des abonnements, sous l'autorité de Anne-Laure Dodey, alors bibliothécaire.

Il informe également sur la réflexion qui a permis de jeter les bases du fonctionnement de ce service : la communication des documents, les acquisitions, la gestion des fonds, la conservation et l'accès aux fonds. Enfin il indique quelles tâches prioritaires : rattraper le retard sur le traitement des fonds, et quelles difficultés : le manque de personnel et le manque de place, attendent ce service.

### **4.3. La place du service dans la bibliothèque**

#### **4.3.1. Le personnel**

On aura compris que la bibliothèque avait anticipé sur une décision municipale, que son directeur avait su habilement lui faire prendre.

De fait, le service Etude et conservation se met en place discrètement, dans l'ombre du Département livres adultes - situation confortée par le fait que le personnel qui y travaille en est issu et que la gestion de ces deux services est entre les mains d'une même personne. Anne-Laure Dodey, en poste à la bibliothèque depuis 1982, avait occupé précédemment un poste au service Etude de la bibliothèque municipale de Lille. Elle était à l'époque d'autant plus expérimentée, qu'elle était détentrice d'un CAFB<sup>121</sup>, option Livres anciens. C'est donc naturellement à elle que Bernard Grelle confie la mise en place de la section et l'organisation de ses fonds. Elle se charge de rationaliser au

---

<sup>120</sup> *Rapport sur la création d'une section Etude et conservation à la Bibliothèque municipale / Bernard Grelle* .- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986, op. cit.

<sup>121</sup> Certificat d'aptitudes aux fonctions de bibliothécaires

sein du département qu'elle dirige, les tâches que chacun effectue en vue de dégager du personnel dédié au nouveau service.

Toutefois, elle retient parmi les agents qui y travailleront, ceux qui au sein du Département adulte, se consacrent déjà aux tâches spécifiques du futur service (*magasin, lecture-sur-place, élimination, gestion des abonnements*).<sup>122</sup>

Dans un premier temps, elle est la seule à détenir une formation adaptée aux enjeux. L'encadrement de la bibliothèque donne à cette époque, aux agents qui le souhaitent, les moyens de suivre une formation professionnalisante (CAFB) et encourage ceux qui opteraient de préférence pour l'option « livres anciens », car un des handicaps de ce service réside dans la sous-qualification de ses agents. Seule une employée de la bibliothèque, Fanny Dohen, obtient en 1987, le diplôme avec cette option. Elle est nommée sous-bibliothécaire, dans la section Etude et conservation.

Le service passe à ses débuts de trois agents à plein temps et un agent à mi temps, sans compter Anne-Laure Dodey, à - dans les meilleurs moments - sept personnes, dont une seulement qualifiée. Il est actuellement composé d'un conservateur, responsable par ailleurs de la section audio-visuelle (discothèque et vidéothèque de prêt et de consultation sur place), de deux assistantes qualifiées, dont les fonctions se décomposent ainsi : l'une est responsable des fonds patrimoniaux (fonds local, fonds thématiques, fonds conservés en magasin), la seconde est chargée de la gestion des périodiques (abonnement, bulletinage, dépouillement), et en principe des fonds iconographiques (affiches, cartes postales, photographies, plaques de verre, dessins...). Cette tâche revient en réalité au conservateur. Les deux assistantes sont chargées des acquisitions de la section, du suivi du traitement intellectuel des documents, de l'indexation matière, de la gestion de l'équipe et des plannings.

Deux magasiniers et deux employées chargées du catalogage des fonds complètent le personnel de cette section. Par ailleurs, une volonté de polyvalence entre la section audiovisuelle et le service Etude et conservation a permis à certains agents de s'impliquer dans des tâches spécifiques du service patrimonial - notamment une employée détentrice d'un DEUST Métiers du livre, qui est chargée d'organiser la documentation sur les marionnettes, documentation amassée depuis vingt ans sous la forme d'articles de périodiques, de programmes, de fiches de spectacles...etc.

---

<sup>122</sup> *Rapport sur la création d'une section Etude et conservation à la Bibliothèque municipale / Bernard Grelle* .- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986, op. cit.

Un bref retour en arrière permet de comprendre pourquoi le service Etudes et conservation s'est progressivement dégagé de la tutelle du Département Adulte et a gagné les moyens de son autonomie. En effet, lorsqu'en 1992, Bernard Grelle demande à Anne-Laure Dodey de réfléchir à l'informatisation de la bibliothèque, il la dégage du service patrimonial, et confie celui-ci à la responsable de la section audiovisuelle. Catherine Delebarre, discothécaire et vidéothécaire est détentrice du CAFB, option Livres anciens, et a présidé à la mise en place du Fonds local régional sonore (FLR), dont il sera question ultérieurement. A son départ, en 1994, le poste qu'elle occupait n'est pas requalifié, et la personne auquel il est confié, se voit chargée de la gestion de deux services apparemment sans lien, héritage de l'histoire et du fonctionnement de la bibliothèque. Cette adaptation répétée du personnel d'encadrement à assumer la gestion de deux services apparemment fort distincts, traduit le degré de motivation qu'a su impulser le directeur de la bibliothèque pour faire aboutir son projet.

Le service Etude et conservation n'est plus, depuis quelques années, considéré comme un « rejeton » du Département Adulte. Il a fait la preuve du bien fondé de son existence. Cependant, il reste encore perçu de manière marginale, au sein de l'établissement, sans doute parce que ne sont pas encore suffisamment comprises les missions dont il est chargé.

Quant au Fonds local régional sonore, il a été confié, après le départ de Catherine Delebarre, à une assistante qualifiée, recrutée pour assurer d'une part, la gestion des vidéothèques de prêt et de consultation sur place (dont le fonds image patrimonial) et d'autre part, compte tenu de ses connaissances du milieu musical régional, pour garantir le maintien et l'enrichissement du FLR.

#### 4.3.2. Les espaces

La présentation des espaces nécessite un bref rappel concernant le bâtiment. La médiathèque a 21 ans. Le bâtiment jugé autrefois *remarquable*<sup>123</sup>, vaste et lumineux a vieilli. D'aucuns le jugent même *contraignant*.<sup>124</sup>

---

<sup>123</sup> *Nord Eclair*. 19 mai 1979

<sup>124</sup> *Lire à Roubaix : état des lieux et propositions pour un contrat Ville-lecture à Roubaix : 2000-2002* / Clotilde Deparday-Allard.- Villeurbanne : ENSSIB, 2000, p. 18

Certes, sa situation en centre ville demeure un atout majeur. Il pâtit pourtant des conséquences liées à certaines particularités qui déterminèrent ce type de construction. L'impossibilité de percer un sous-sol, d'une part, du fait de la proximité d'une nappe phréatique, impose une construction en hauteur - la médiathèque s'élève sur quatre niveaux. La mitoyenneté avec la poste, d'autre part, explique sans doute le parti pris de l'architecte de concevoir un bâtiment de plan carré, formé de quatre ailes, autour d'un patio central. Le patio dispense une lumière naturelle aux espaces publics de la médiathèque, mais contribue à rendre inconcevable le moindre réaménagement en vue de conquérir quelque surface. Or la médiathèque manque de place, et les imaginations s'épuisent à trouver des solutions adaptées pour faire face à l'accroissement des collections existantes et à l'installation de nouvelles.

Par ailleurs, l'aménagement des services et la circulation dans les espaces sont conditionnés par la présence de ce patio, inaccessible au public, et qu'on ne cesse de contourner. S'il contrarie la lisibilité des lieux, il constitue néanmoins un petit espace de tranquillité et de verdure propice à l'étude.

Les différents services sont répartis sur les trois niveaux supérieurs du bâtiment. Le rez-de-chaussée, par lequel transitent les usagers, n'accueille dans sa partie accessible au public aucun service, sinon une banque d'inscription et d'orientation et un espace de consultation de périodiques, ouvert à tous, inscrits ou non à la médiathèque, qui connaît un taux de fréquentation important. Les lecteurs ont accès aux titres de la presse quotidienne locale ou nationale, ainsi qu'à un certain nombre de périodiques installés directement sur des présentoirs, ou signalés par un « fantôme » et disponibles au bureau de l'accueil. Cet espace est géré par le service Etude et conservation.

Ensuite, à chaque étage, son ou ses services. Le Département Livres adulte, la vidéothèque de prêt et une salle de lecture pourvue d'une cinquantaine de places, destinée aux lycéens, sont installés dans les espaces ouverts au public du premier étage. La section Jeunesse occupe une grande partie du deuxième étage qu'elle partage avec la salle d'étude installée dans l'aile opposée. La salle d'étude dépend du service Etude et conservation. On s'y rend par un escalier de bois, construit au moment de l'ouverture de cette salle au public (1986) au niveau de l'actuel espace vidéo du premier étage. Le personnel du service Etude et conservation y assure des permanences au public. Il est chargé de renseigner les usagers, de les inscrire le cas échéant, car la consultation dans cette salle est soumise à une inscription obligatoire. Les usagers âgés de plus de 17 ans, doivent d'ailleurs déposer leur carte auprès du bibliothécaire de permanence. Ils ont à

leur disposition, outre le catalogue général de la bibliothèque consultable par l'OPAC<sup>125</sup>, les fichiers papiers concernant les fonds patrimoniaux, organisés par Anne-Laure Dodey en fonction des critères de recherche suivants : Auteur / Sujet / Lieux (pour la région Nord) / Sujets, Editeurs et imprimeurs, Personnalités roubaisiennes / Périodiques (Titre, Auteur, Sujet) / Livres anciens (date d'édition, éditeurs, libraires, imprimeurs) / Estampes et affiches / Possesseurs (ex-libris et ex-dono) / Musique imprimée et partitions / Cartes, plans, calendriers, dépliants, pour les documents non encore informatisés. Ces fichiers ne sont plus à jour, car chaque document acquis par le service patrimonial depuis 1993, est saisi informatiquement. Ils demeurent utiles pour les recherches de documents n'ayant pas encore été saisis informatiquement. Le service Etude et conservation est en effet en cours de saisie rétrospective de ses fonds et il ne saurait être question tant que le dernier document n'aura été saisi de se débarrasser des fichiers papiers. Cela occasionne cependant parfois des dysfonctionnements, les usagers ne comprenant pas toujours où ils sont censés chercher leurs références.

Les usagers trouvent également à leur disposition dans la salle d'étude, un poste de consultation de cédéroms sur lequel sont installés en permanence des documents de référence tels : *Le Monde*, *Myriade*, *Indexpresse*, le *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*, le *Kompass*, *Ulrich*, *Lois et décrets*, *l'Encyclopaedia Britannica*, etc. Ces cédéroms ne sont malheureusement consultables que sur ce poste, la médiathèque s'est équipée tardivement (1996) de trois postes de consultation multimédia, mais aucune installation en réseau n'a été prévue par le Service informatique de la ville.

Des lecteurs de microformes dont un lecteur-reproducteur, complètent cet équipement de la salle d'étude. Par ailleurs, des usuels et ouvrages de référence de niveau « grand public adulte » sont proposés en consultation sur place aux usagers.

La salle d'étude comme la salle de lecture sur place du premier étage, est reliée aux magasins du troisième étage par un monte charge dans lequel transite les demandes de lecteurs.

Il reste à signaler concernant le deuxième étage, les espaces internes de la bibliothèque, notamment une salle de catalogage commune en principe à tous les services, dans laquelle sont installés les outils de référence tels : le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (6 cédéroms), la *Bibliographie nationale française* (2 cédéroms), *Electre* (abonnement mensuel), les fichiers d'autorité

---

<sup>125</sup> Online public acces catalogue

de la Bibliothèque nationale (BNA),<sup>126</sup> consultables sur les deux micro-ordinateurs de cette salle. Le bureau du conservateur responsable du service Etude et conservation est également situé au deuxième étage, quelque peu éloignée en somme des services qu'elle gère. Et enfin, la grande réserve et ses coffres anti-feu dans lesquels sont rangés les manuscrits, dans laquelle on range également une partie des collections iconographiques.

Le troisième étage est occupé d'une part par la discothèque de prêt et la salle de consultation sur place des vidéos, d'autre part par les trois magasins, le bureau du service Etude et conservation, une salle de repos et le logement de fonction du directeur. Les magasins sont gérés par le service Etude et conservation. Chaque magasin abrite des fonds spécifiques qui ne dépendent pas exclusivement du service patrimonial, cependant la gestion et la communication de ces documents reviennent bien à ce service.

Le premier magasin - ou celui dans lequel se trouve le monte charge abritait encore en 1995 les documents en prêt mais en accès indirect du Département adulte et une partie des fonds en lecture sur place, autrement dit les fonds de conservation. Ils étaient rangés par ordre d'entrée, en fonction de leur format (In 8° ; In 4° ; In fol), et suivant un numéro d'inventaire. Il n'y avait jusqu'à l'informatisation qu'un seul livre d'inventaire commun à tous les services sur lequel était noté la destination des ouvrages. C'est pourquoi, il ne paraissait pas étrange de voir cohabiter sur une même étagère des ouvrages destinés au prêt adulte et des documents appartenant aux fonds de conservation. En 1995, à l'occasion du démarrage de la saisie rétrospective des fonds patrimoniaux conservés en magasin, la première tâche a consisté à retirer les documents patrimoniaux rangés dans le premier magasin et de les recoter à la suite des autres fonds de conservation constitués depuis l'informatisation et pour lesquels on avait alors prévu des livres d'inventaire séparés par format et par type de documents (livres reliés ou fines brochures). Il en a résulté que le premier magasin s'est peu à peu vidé de tous ces documents patrimoniaux qui sont allés rejoindre d'autres, installés dans le deuxième magasin. Celui-ci présente de meilleures conditions de conservation, la température et l'hygrométrie sont plus appropriées, quoiqu'imparfaites.

Le deuxième magasin accueille donc, l'essentiel des collections patrimoniales (13 000 volumes informatisés et 3000 en attente de l'être), ainsi que le legs Destombes : environ 3500 volumes en instance de saisie informatique, le legs Vandekerckhove (1000

---

<sup>126</sup> *Bibliothèque nationale. Autorités*

volumes) - Octave Vandekerkhove était un auteur roubaisien décédé en 1987, dont la veuve a légué à la médiathèque, en 1994, la bibliothèque personnelle de son époux, ainsi que de l'ensemble de son oeuvre sous la forme tapuscrite. Par ailleurs Jean Piat, historien roubaisien, installé à Paris, a promis de léguer sa bibliothèque, et a déjà commencé le transfert de quelques documents et collections, ce qui représentera sans doute à terme des volumes conséquents. Et surtout le fonds ENSAIT, ou le fonds de la bibliothèque municipale de Roubaix, avant 1890, donné par la ville à l'Ecole des arts textiles, et rapatrié depuis la fermeture de la bibliothèque de celle-ci, d'abord par Anne-Marie Bertrand à la fin des années 70, puis par Anne-Laure Dodey à la fin des années 80, et enfin par Esther De Climmer en 1995. Ce fonds est constitué d'environ 3000 volumes, intéressants pour l'histoire de la bibliothèque municipale de Roubaix, car ils en constituent en partie le noyau originel, mais ils sont dans un état alarmant, et même s'ils ont bénéficiés d'un traitement anti-fongicide et anti-bactériologique, s'ils ont été précautionneusement dépoussiérés un à un, les reliures sont dans un état de dégradation tel qu'il sera nécessaire d'envisager une action de restauration et de sauvegarde, pour laquelle des financements devront être obtenus à l'extérieur. La DRAC, déjà alertée sur l'existence de ce fonds a recommandé les services d'un relieur-restaurateur qui doit établir un devis.

Le deuxième magasin est par ailleurs occupé par les collections du bus et des services extérieurs qui attendent impatiemment que la Mairie leur propose un autre local. Cette situation ne saurait perdurer, la place devenant un problème crucial dans les trois magasins.

Le troisième magasin abrite exclusivement les collections de périodiques, et trois meubles à plans, pleins d'affiches dont une partie seulement est traitée, le reste étant sommairement trié. Dans le prolongement du troisième magasin se trouve la deuxième réserve de la bibliothèque, dans laquelle sont conservés les documents ayant un intérêt local.

Enfin on ne saurait être complet, si on ne signalait d'une part, un autre local du côté de la discothèque dans lequel sont conservés les documents du Fonds local régional sonore, sur lequel nous reviendrons, ainsi que les vidéogrammes conservés en fonctions de leur intérêt local ou en lien avec les fonds thématiques. Et d'autre part, en ne s'arrêtant pas un instant, dans le bureau dédié au service Etudes et conservation, dans lequel le personnel se consacre exclusivement à la gestion des fonds patrimoniaux et

aux permanences en salle d'étude et en magasin. Le bureau, à proximité immédiate des magasins permet à l'équipe d'en assurer une gestion adaptée.

Le souci de protéger les fonds patrimoniaux afin de les transmettre est assorti de la volonté de les faire vivre en les faisant connaître, en les valorisant et en les communiquant. Les collections patrimoniales sont certes conservées à l'abri des regards, mais elles ne doivent pas être confinées. Au contraire, elles doivent être ouvertes, exploitées et mises en relation avec l'ensemble des ressources de la bibliothèque.

#### 4.4. Les fonds

##### 4.4.1. Composition des fonds

Les fonds patrimoniaux de la Médiathèque, quoique de constitution relativement récente, n'en sont pas moins, au dire de son directeur *très riches et pour certains tout à fait atypiques*.<sup>127</sup> Ce dernier qualificatif lui vaut d'ailleurs par voie de presse, une remarque d'Agnès Marcetteau-Paul, qui se demande, s'il faut comme il le fait, *insister sur le caractère atypique des fonds d'une bibliothèque de fondation et de constitution récente, ou au contraire voir à travers ses différentes expressions, la pérennité d'une culture créatrice, productrice d'un patrimoine sans cesse renouvelé*.<sup>128</sup>

Quoiqu'il en soit, les fonds qu'il énumère, dans l'article précité frappent par leur diversité. *Un fonds de manuscrits datant du XVe au XXe siècle..., une dizaine de milliers de cartes postales et de photographies, un millier d'affiches, des centaines de documents divers [en attente] d'être catalogués*.<sup>129</sup>

Au delà de cette présentation quantitative, il signale *un fonds roubaisien... riche de quelques milliers de cotes... qui regroupe les livres sur Roubaix, écrits par des auteurs locaux, ou bien édités sur place..., des dessins..., des photographies..., des affiches, tracts, dossiers..., parmi lesquels 250 en-têtes de lettres lithographiées imprimés au début du siècle, ... qui constituent un fonds iconographique d'une richesse sans équivalent*.<sup>130</sup> Un fonds relatif à la Première guerre mondiale constitué de d'affiches, de journaux, de manuscrits, de livres, de brochures...etc. Il signale encore un fonds

---

<sup>127</sup> *Patrimoine des bibliothèques de France : Nord-Pas-de-Calais-Picardie* / Paris : Payot : Banques CIC pour le livre, 1996, op. cit., p. 154

<sup>128</sup> Compte rendu de monographies. In : *Bulletin des bibliothèques de France*. (1996-02)

<sup>129</sup> *Patrimoine des bibliothèques de France : Nord-Pas-de-Calais-Picardie* / Paris : Payot : Banques CIC pour le livre, 1996, op. cit., p. 154

<sup>130</sup> Ibid.

consacré aux enregistrements sonores des auteurs, compositeurs, interprètes, groupes et musiciens nés ou résidant dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Et enfin, un fonds consacré à la marionnette, *destiné à maintenir la mémoire des marionnettes à tringles de Roubaix*,<sup>131</sup> selon le vœux de l'ancien Maire Victor Provo, mais dont le champ s'est étendu à toutes les formes de marionnettes, dont on trouve la trace dans les documents les plus variés.<sup>132</sup>

On retiendra de cette présentation sommaire, outre la diversité des fonds patrimoniaux qui se sont entre-temps enrichis de nouvelles thématiques, le caractère multi-support de ceux-ci : imprimés, monographies ou périodiques, documents sonores, disques compacts, cassettes audio, disques vinyles (33, 45, 78, 80 et même 120 tours<sup>133</sup>), des vidéogrammes (de formats différents), des fonds iconographiques (cartes postales, photographies, plaques de verre, affiches, cartes, dessins, estampes, gravures).

Il est difficile de rendre compte exactement du nombre de documents par fonds ou par type de support, sauf lorsque ceux-ci ont été intégralement traités, ce qui n'est le cas quasiment d'aucun fonds patrimonial.<sup>134</sup> Les monographies et brochures du fonds marionnette, par exemple, ont été l'objet d'un catalogage rétrospectif intégral en 1997, à l'occasion de l'exposition « *Papiers et marionnettes* », organisée dans le cadre du Mois du patrimoine écrit, à la Médiathèque de Roubaix. Elles représentent 1200 unités documentaires. Les affiches et dessins sur les marionnettes ont également, à cette époque été intégralement inventoriées (300 affiches et 60 dessins), mais on ne peut donner de chiffres précis pour les documents annexes du fonds marionnette : cartes postales, photographies, coupures de presse, programmes, fiches de spectacle et quelques objets divers, plutôt anecdotiques, mais pour lesquels on peut s'interroger sur leur valeur documentaire, tels des marionnettes, à gaine, à doigt..., un théâtre de papier à découper sur une boîte de purée, une paire de chaussette avec pour motif Pinocchio, une bouteille de Beaujolais, dont l'étiquette représente Gnafron... etc.

---

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> Signalons à propos du fonds marionnette, que le choix de cette spécialité, avait peut-être été soufflée par M. Provo en 1959, comme il est signalé dans l'article. Mais il doit sans doute également à une analyse du contexte local et des thématiques qui pouvaient être retenues. Après avoir écarté le textile, en passe de devenir la spécialisation du Musée de Roubaix, la vente par correspondance, dont la documentation se résume à des catalogues de vente, et enfin la bicyclette, en rapport avec la course cycliste Paris-Roubaix, qui n'enthousiasmait pas outre mesure, l'idée de constituer un fonds sur la marionnette, en réponse tardive aux vœux de l'ancien Maire, fait jour alors que les associations autour des marionnettes à Roubaix sont d'autant plus actives.

<sup>133</sup> Trois disques 120 tours ont récemment été donné à la Médiathèque par l'accordéoniste roubaisien Charles Verstraete. Ils constituent des pièces rares.

<sup>134</sup> La médiathèque de Roubaix est obligée comme de nombreuses bibliothèques « d'engranger » faute de pouvoir traiter, ce qui rend malheureusement, les fonds en attente, indisponibles.

Le fonds local est, quant à lui tout aussi varié. La bibliothèque ne prétend plus, comme elle l'annonçait dans le rapport de 1986, constituer un fonds local et régional. Si une tentative a bien été menée, elle s'est rapidement heurtée à des réalités concrètes, telles le budget qu'il faut pouvoir consacrer à cette entreprise, la place en magasin, la veille documentaire. Elle a donc rapidement préféré se concentrer sur le fonds local, constitué au sens le plus large du terme.<sup>135</sup> Le fonds local rassemble toute la documentation qu'il est possible de collecter sur Roubaix, ainsi que *les livres écrits par des Roubaisiens..., les innombrables brochures, plaquettes, tracts, affiches..., les disques, les périodiques, en bref toutes les traces de l'activité intellectuelle, politique, sociale et culturelle de la ville et de ses habitants.*<sup>136</sup> Ce document n'évoque pas les images qui renvoient à des fonds forts conséquents. Il est riche d'environ 3000 monographies, brochures et collections de périodiques, de milliers de documents iconographiques (4000 cartes postales, des centaines de photographies, de plaques de verre, une cinquantaine d'albums photo, ainsi que d'environ 400 affiches, dessins, gravures, cartes, plans). On doit y ajouter toute une documentation annexe constituée de dossiers documentaires en cours de traitement, rassemblant essentiellement des articles de périodiques sur des personnalités, des événements, des lieux ... roubaisiens.

Il est un fonds qui a cependant gardé sa vocation locale et régionale, un fonds qui n'est pourtant quasiment pas évoqué dans le rapport de 1986, qui ne dépend pas du service Etude et conservation, et qui existe pourtant depuis 1982, il s'agit du Fonds local et régional sonore (FLR). Catherine Delebarre, discothécaire, l'a constitué sur l'initiative de Bernard Grelle, qui raconte anecdotiquement que l'idée lui en était venue après avoir acheté sur une foire aux disques, un 45 tours du *Rancho folklorico Portugês de Roubaix.*<sup>137</sup> Ce fonds sonore, présenté plus haut, vise à l'exhaustivité et tend à couvrir l'ensemble des productions, dans tous les domaines musicaux et non musicaux (classique, rock, chansons, carillon, harmonies, jazz, patoisants...). Cependant, compte tenu de l'entreprise qui consiste non seulement à repérer et rechercher les productions et autoproductions courantes, mais aussi à collecter auprès des collectionneurs, sur les foires aux disques et braderies, les pièces devenues introuvables, l'ambition régionale a récemment été, quelque peu revue à la baisse. *La collecte de ces enregistrements sonores est rendue compliquée par l'absence des*

---

<sup>135</sup> Voir supra 1.2.2.

<sup>136</sup> *Rapport sur la création d'une section Etude et conservation à la Bibliothèque municipale / Bernard Grelle* .- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986, op. cit., p. 2

<sup>137</sup> Entretien Bernard Grelle

véritables moyens d'information sur les productions et la diffusion des autoproductions, et par l'étendue des départements concernés (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).<sup>138</sup> Ce fonds est riche de 6000 pièces, il est entièrement inventorié, mais la saisie informatique de ce fonds n'a pu être menée complètement, le personnel de la discothèque, chargé du catalogage des documents sonores est prioritairement occupé par les fonds en prêt.

Pour ce qui est du reste des collections patrimoniales à la médiathèque, elles sont d'autant plus diverses que les principes qui les régissent et leur mode de constitution varient de l'une à l'autre.

La réalité d'un fonds ancien, que le rapport de 1986 limitait aux *livres du XVe au XVIIIe siècle*,<sup>139</sup> dans lequel on englobe désormais les ouvrages et périodiques du 19e siècle, a déjà été abordé en préambule de ce chapitre.<sup>140</sup> On peut néanmoins signaler que la bibliothèque possède un incunable qui date de 1498, *il s'agit du Dictionarius Pauperum, dont l'auteur est un prêcheur dominicain du XIIIe siècle, Nicolas de Byard, contemporain de Saint Louis*.<sup>141</sup>

Les fonds anciens du 16e au 18e siècle ne sont ni très conséquents (625 documents, dont 6 du 16e siècle, 37 du 17e siècle et 582 du 18e siècle, compte non tenu des ouvrages non informatisés), ni particulièrement remarquables, à part quelques pièces dont la bibliothèque ne manque aucune occasion de faire parler.<sup>142</sup> Les fonds du 19e siècle sont plus importants (2400 volumes), mais certains sont abîmés (reliure, papier), notamment ceux qui reviennent de la bibliothèque de l'ENSAIT.

Quant aux acquisitions qui alimentent les collections patrimoniales en constitution, elles ont été redéfinies depuis 1986, époque à laquelle on en avait établi les principes.<sup>143</sup> Il serait fastidieux de disséquer l'ensemble des acquisitions patrimoniales afin de les ranger dans des catégories raisonnées. Par ailleurs, on abordera dans le paragraphe suivant, les méthodes et les principes d'enrichissement des fonds patrimoniaux. Cependant, on peut énumérer quelques thèmes qui donnent lieu en partie à des acquisitions patrimoniales : l'histoire du livre et de l'édition, l'histoire du

---

<sup>138</sup> *Chansons en Nord* / Jean Bodart ; Catherine Delebarre.- Lille : Domaines Musiques, 1991, p. XVIII

<sup>139</sup> *Rapport sur la création d'une section Etude et conservation à la Bibliothèque municipale* / Bernard Grelle.- Roubaix : Médiathèque de Roubaix, 1986, op. cit., p. 3

<sup>140</sup> Voir supra 4.1

<sup>141</sup> *La Voix du Nord*. 25 août 1988

<sup>142</sup> *La Voix du Nord* avait notamment consacré une série en plusieurs épisodes, aux « Trésors » de la bibliothèque municipale de Roubaix. 25-27 août 1988

<sup>143</sup> Voir supra 4.2.3.

socialisme, quelques thèmes régionalistes : les moulins, les mines, le textile<sup>144</sup>, la littérature et l'imagerie populaire, les calendriers, les almanachs, les catalogues de vente, mais surtout depuis quelque temps, des ouvrages relatifs à la chanson. Ce dernier thème survient à l'initiative du directeur qui a par ailleurs réussi à faire augmenter de manière significative ce nouveau fonds, en obtenant récemment, le don de la bibliothèque musicale de deux musiciens américains (700 documents), Gordon Heath et Lee Payant,<sup>145</sup> alors que la bibliothèque recevait quelque temps auparavant un don original de quelques 900 partitions des années 20 à 50 qu'elle a naturellement inclus dans les fonds de conservation.<sup>146</sup>

On pourrait conclure cette énumération des fonds, en évoquant quelques collections variées constituées de signets, de cartes de vœux, d'images pieuses, de faire-parts...etc., et en signalant deux nouveaux venus dans le giron patrimonial, qui sont loin d'en avoir obtenu le label définitif : une collection quasi complète de *San Antonio* en livre de poche,<sup>147</sup> et une collection de monographies et de périodiques sur le jazz.<sup>148</sup>

La collection de *San Antonio* présente l'avantage d'être représentative d'une partie des lectures du 20<sup>e</sup> siècle, et s'inscrit en cela dans un projet patrimonial, elle provient d'un donateur unique. On lui trouve aussi un lien tenu avec la bibliothèque d'Octave Vandekherkove, amateur de littérature populaire (Simenon, science fiction), et avec les propres collections de littérature populaire de la bibliothèque. Cependant, les livres sont fragiles et déjà « marqués » car beaucoup manipulés, et on peut se demander si c'est bien le rôle de la Médiathèque de Roubaix de conserver cette infime partie de la littérature policière, alors que la « Bilipo »<sup>149</sup> est entièrement consacrée à la conservation de cette littérature. Quant au jazz, les collections constituées de manière anecdotique, presque hasardeuse, ne devraient pas être augmentées de manière significative et ce pour plusieurs raisons : le jazz ne fait pas partie des « spécialités » roubaisiennes, on trouve plus d'accordéonistes à Roubaix, que de musiciens de jazz.<sup>150</sup>

---

<sup>144</sup> Le textile qui n'avait pas été retenu lors du choix d'une thématique à laquelle se consacrer, fait tout de même l'objet d'achats portant essentiellement sur l'histoire de l'industrie textile, des techniques : la filature, le peignage, les machines... Le textile, considéré sous l'angle artistique est laissé au Musée de Roubaix.

<sup>145</sup> Don d'Alain Woisson, dont il sera prochainement fait un catalogue

<sup>146</sup> Don de Francis Hibon dont il a été tiré un catalogue

<sup>147</sup> Don Bernard Grelle

<sup>148</sup> Don Bernard Grelle pour les monographies et Charles Verstraete pour les périodiques, un catalogue a été dressé

<sup>149</sup> La « Bilipo » est la Bibliothèque des littératures policières. Elle conserve plus de 50 000 ouvrages.

<sup>150</sup> Même si Charles Verstraete est accordéoniste, Roubaisien, et amateur de jazz

Par ailleurs, la proximité de Tourcoing, organisatrice chaque année d'un festival de jazz, la destinerait plus naturellement à constituer un fonds patrimonial sur ce thème.

Il est important enfin, lorsque l'on réfléchit à la création d'un nouveau fonds de conservation de se préoccuper de sa pérennité, or il n'est pas certain que cette trop grande diversité des fonds patrimoniaux à Roubaix, soit une garantie de pérennité, il est plutôt à redouter qu'elle ne devienne synonyme de dispersion.<sup>151</sup>

#### **4.4.2. Enrichissement des fonds**

Le budget d'acquisition de la bibliothèque est partagé tous les ans, au début du mois d'avril, entre les différentes sections de la bibliothèque. Chaque année, donc, se reproduisent des arbitrages budgétaires, réglés en fonction de différents paramètres, tels de nouveaux projets,<sup>152</sup> des collections à compléter, ou encore la saisie rétrospective d'un fonds dans une section, ce qui nécessite alors la baisse du budget d'acquisition de la section en question.

On peut estimer cependant, que les sommes attribuées aux différents services sont relativement constantes, au moins depuis 1993.<sup>153</sup>

---

<sup>151</sup> Bernard Grelle s'inquiétait dans l'entretien qu'il m'a accordé, sur la motivation des personnes qui succéderont aux protagonistes actuels, d'œuvrer au maintien et à la permanence des collections constituées, d'autant que celles-ci sont récentes et que leur notoriété est à construire.

<sup>152</sup> En 2000, par exemple, tous les services ont accepté de voir leur budget revu à la baisse pour financer l'acquisition d'un fonds de cédéroms en prêt

<sup>153</sup> Je n'ai pu obtenir les chiffres pour les années précédentes

Répartition des budgets d'acquisition (sommes en francs français)

fonds/années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Discothèque	300 000 21,8%	225 000 19%	220 000 19%	190 000 14,4%	190 000 13,8%	230 000 15,7%	200 000 13,6%	224 750 14,9%
FLR sonore	30 000 2,1%	50 000 4,2%	50 000 4,3%	40 000 3%	40 000 2,9%	40 000 2,7%	40 000 2,7%	30 000 2%
Vidéotheque	125 000 9%	100 000 8,4%	100 000 8,6%	90 000 6,8%	75 000 5,4%	85 000 5,8%	100 000 6,8%	80 000 5,3%
Etudes	40 000 2,9%	40 000 3,3%	40 000 3,4%	40 000 3%	40 000 2,9%	40 000 2,7%	180 000 12,3%	160 000 10,6%
Conservation	169 000 12,2%	115 000 9,3%	115 000 9,9%	115 000 8,7%	115 000 8,3%	115 000 7,8%		
Adultes	550 000 40%	492 000 41,6%	435 000 37,6%	635 000 48,2%	635 000 46,3%	665 000 45,5%	590 000 40,4%	500 000 33,3%
Enfants	60 000 4,3%	70 000 5,9%	85 000 7,3%	85 000 6,4%	85 000 6,2%	105 000 7,1%	115 000 7,8%	110 000 7,3%
Collectivités	50 000 3,6%	50 000 4,2%	70 000 6%	80 000 6,2%	70 000 5,1%	90 000 6,1%	105 000 7,1%	105 000 7%
Bibliobus	50 000 3,6%	40 000 3,3%	40 000 3,4%	40 000 3%	50 000 3,6%	50 000 3,4%	60 000 4,1%	50 000 3,3%
CD-Rom prof.					69 650 5%	40 000 2,7%	70 000 4,7%	80 000 5,3%
CD-Rom prêt								160 000 10,6%

Avant 1993, avant l'informatisation, l'organisation en matière de répartition du budget, était, semble-t-il, différente. Le service Etude et conservation, placé dans le giron du Département adulte, voyait ses acquisitions financées sur le budget de celui-ci. Il faut aussi indiquer, avant même de se préoccuper d'acquisitions onéreuses, que les fonds du service Etude et conservation se sont au départ, largement constitués à partir des documents prélevés dans les fonds des sections de prêt, et principalement dans ceux du département adulte, qui a en quelque sorte été « pillé » de tous les documents présentant un intérêt local ou régional, lorsque ce service a été mis sur pied.

Bernard Grelle en était à l'époque le principal acquéreur<sup>154</sup>, il disposait alors, en lien avec Anne-Laure Dodey, d'une petite part du budget, pour les acquisitions patrimoniales. Il rappelle cependant, que la création de ce nouveau service et des fonds qui lui sont rattachés, devait se faire en douceur, à tous les points de vue, y compris celui de la part budgétaire qu'on lui accorderait. C'est pourquoi, explique-t-il, le choix des thématiques (textile ou marionnette) était entre autre conditionné, par le volume d'acquisition que cela pouvait représenter. Par ailleurs, il indique que certains projets, avaient du être abandonnés, faute de moyens pour les financer, tels fournir la salle d'étude de nombreux ouvrages de fond (on avait par exemple, dû renoncer à l'achat en double - un exemplaire pour le prêt et exemplaire pour la consultation sur place - du Corpus des oeuvres philosophiques, trop coûteux), ou encore compléter certaines collections (par exemple, les illustrateurs figurant au legs Destombes : Robida, Doré, Daumier). Pourtant, il précise que la bibliothèque n'était pas à cette époque confrontée aux problèmes de budget qu'elle connaît actuellement. Le budget, dit-il, était tout à fait convenable, et les années « Lang » plutôt fastueuses.

Enfin, il prévoyait de permettre l'enrichissement des fonds par une politique d'appel aux dons, tôt entamée, sans cesse réaffirmée<sup>155</sup> et qui porte ses fruits à présent, au point que le service ploie sous cette manne.

Les dons destinés à rejoindre les fonds patrimoniaux sont de valeur inégale. Il peut s'agir de corpus inédits en lien avec des thèmes locaux, tels le don de Maurice Bodart sur l'enseignement à Roubaix ou sur l'Eglise Notre-Dame, ou encore celui d'un membre du personnel, Francis D'Hont, dont l'oncle très actif dans le militantisme syndical et politique, au sein des organisations ouvrières, a laissé de nombreux papiers (correspondance, billets, photographies... etc.) récemment entrés dans les collections de la Médiathèque. Des donateurs multiples peuvent aussi compléter une collection, tels M. Delporte, M. Guillemyn et M. Verbraken qui ont communément, alimenté le fonds Vanriet, poète roubaisien. D'autres dons permettent ou permettront de compléter des collections constituées autour de célébrités roubaisiennes, M. Dupont a donné des

---

<sup>154</sup> Entretien Bernard Grelle

<sup>155</sup> En 1986, dans un courrier adressé à Mme Constans, dans lequel il lui signale la création de l'association Lire à Roubaix et la naissance de deux revues, l'une consacrée à Roubaix, l'autre aux marionnettes, il indique que *la création de ces revues porterait le nom de la ville à travers le monde entier, et pourrait susciter -qui sait - des vocation de donateurs* (courrier daté du 16 janvier 1986. Archives de la Médiathèque de Roubaix) ; ou quelques années plus tard, dans un article de la *Voix du Nord*, consacré à la Médiathèque qui fête ses 150 ans, et qui fait la part belle aux donateurs *qui ont enrichi les rayons de précieux volumes*, il donne le mode d'emploi du don en bibliothèque. (*Voix du Nord*. 15 mai 1992)

documents sur Nadaud, chansonnier roubaisien. Le chanoine Spanneut a promis lui, de léguer sa correspondance avec Maxence Van der Meersch, entre 1942 et 1950, soit 38 lettres ou billets. Quant au « fonds Richard », du nom de la famille de marionnettistes roubaisiens, il doit beaucoup aux dons de Paul Delannay, mieux connu sous pseudonyme Robert Henry, acteur et marionnettiste, ami de Jules Dervaux, petit fils de Louis Richard. Il a donné à la Médiathèque des papiers de la famille Richard, des documents iconographiques, des programmes, et enfin des pièces ou fragments de pièces manuscrites. Ce fonds a pu être complété par des achats.

Il peut être question de documents sans rapport avec des thématiques locales, mais s'inscrivant dans une collection de la Médiathèque. Le don de partitions de M. Hibon, dont il a déjà été question, a fait l'objet d'un catalogue et entraînera, espère-t-on, d'autres dons de ce type, ou encore le don de la bibliothèque musicale de Gordon Heath et Lee Payant par Alain Woisson.

Il peut s'agir de legs. La bibliothèque a reçu en 1991, en legs, la discothèque de travail d'Alfonso Cata, chorégraphe des Ballets du Nord. Jean Piat a promis de léguer à la bibliothèque, toute la documentation qui concerne son métier d'historien, M. Huyge, des enregistrements de Jean-Baptiste Noté, chanteur de bel canto, qu'il possède sous la forme de disques 80 tours, et les phonographes à saphir qui en permettent la lecture. La liste des dons et donateurs est encore longue, au point que l'on a jugé utile de créer un fichier « donateur », mais le traitement de ces fonds est loin d'être achevé. Il est toutefois prévu, au cours de l'année 2001, d'organiser une manifestation de remerciements aux donateurs, il faudra de ce fait, hâter le traitement de ces fonds afin de réaliser des catalogues.

La bibliothèque peut également enrichir ses collections patrimoniales, en passant des conventions avec des organismes, institutions ou organisations qui s'engagent à déposer une partie de leurs fonds. Elle a par exemple, ses dernières années, reçu en dépôt, des cassettes vidéo de la Fédération des oeuvres laïques, des documents divers de l'association « Les amis du Musée », dix années de journaux télévisées de la chaîne de télévision locale Canal 9, et surtout après avoir signé une convention avec l'ENSAIT, les ouvrages qui constituaient le premier fonds de la bibliothèque municipale de Roubaix, donné en 1890 à l'Etat.

S'il est difficile de déterminer quelles parts reviennent aux dons ou aux achats dans le processus d'enrichissement des collections patrimoniales, on note toutefois qu'un budget raisonnable, est attribué chaque année aux fonds de conservation<sup>156</sup>.

Le Fonds local régional sonore (FLR) est doté depuis sa création, d'un budget constant. La mise en place d'un nouveau fonds nécessitant toujours, plus de crédits, il était plus largement doté à ses débuts. Le FLR consacrait à l'époque, une part plus importante aux achats rétrospectifs qu'aux acquisitions courantes. Cette année, son budget est en baisse (restriction due en partie à la mise en place du fonds de cédéroms en prêt), il a donc fallu apporter des réponses à des questions qui pouvaient être éludées, en période plus faste, comme, se concentrer sur la production courante ou rétrospective, continuer ou non d'acheter toute la discographie d'Aimable, de Line Renaud ou de Didier Lockwood (dont la production donne parfois l'impression d'être infinie), se concentrer sur le local...etc. Les restrictions de budget oblige de redéfinir la politique d'acquisition du FLR.

Pour ce qui concerne les acquisitions patrimoniales du service Etude et conservation, il faut signaler que le budget a longtemps été scindé entre la part qui revenait à l'étude et celle qui était consacré au patrimoine. L'étude disposait régulièrement de 40 000 FF, alors que le patrimoine était doté de 115 000 FF. Dans les faits, il s'avère difficile de définir exactement quelle part leur est réellement consacrée. Il faut sans doute, expliquer cette situation un peu floue, par le proportionnel abandon de la vocation « étude » de ce service, « étude » - pris dans le sens où il était énoncé en 1986, dans le rapport annuel de la bibliothèque : *des fonds pour les chercheurs et les étudiants - au sens universitaire - du terme.*<sup>157</sup> Bernard Grelle précise d'ailleurs, qu'il ne pouvait être question d'accueillir à la bibliothèque, les 6000 étudiants de Roubaix, la bibliothèque ne devait, ni ne pouvait, pour diverses raisons se substituer à une bibliothèque universitaire.<sup>158</sup> Elle se contentait de les « accompagner », en achetant plus d'ouvrages en langues étrangères, par exemple, lors de l'installation d'une section LEA, à Roubaix, ou encore des ouvrages sur le marketing, ou la mode, compte tenu des écoles à proximité. Il faut toutefois signaler que ces acquisitions pesaient plutôt sur le Département adulte.

---

<sup>156</sup> Bertrand Calenge propose dans *Les politiques d'acquisition*, op. cit., p. 164-164, des principes et une méthode pour calculer le budget qui doit revenir à une section patrimoniale, dans une bibliothèque de prêt.

<sup>157</sup> Rapport annuel pour l'année 1986. Archives de la Médiathèque

<sup>158</sup> Entretien Bernard Grelle

Les usuels et ouvrages de référence proposés en salle d'étude, quelques ouvrages de fond, ou encore la bibliothèque professionnelle, sont comptés dans le budget acquisition du service Etude et conservation. Mais la part consacrée aux acquisitions patrimoniales, est beaucoup plus conséquente, au point que l'on a cessé de les distinguer depuis deux ans, lors de la répartition des budgets.

On ne peut chaque année, décider arbitrairement quelle part sera consacrée aux marionnettes, au local, aux fonds iconographiques, ou aux autres types de fonds du service patrimonial, les acquisitions étant soumises à des facteurs divers, comme la production éditoriale, l'offre des libraires d'anciens, ou spécialisés, les animations décidées par le service.

En 1998, par exemple, sur un budget global de 155 000 FF, 13 000 FF ont été dépensés pour des périodiques auxquels la bibliothèque n'était pas abonnée, 11 000 FF pour des documents iconographiques, 30 000 FF pour la salle d'étude, 13 000 FF pour la bibliothèque professionnelle, 12 000 FF pour le fonds marionnette, 7000 FF pour des fonds divers (cédéroms, plaques de bois gravées... etc.), et le reste, environ 69 000 FF pour compléter les collections précédemment présentées, dont le fonds local. La répartition peut être sensiblement différente d'une année à l'autre.

Les acquisitions n'ont pas donné lieu à la Médiathèque de Roubaix, à l'élaboration d'un guide ou d'une charte, comme il est de plus en plus fréquent de le faire, en bibliothèque. Définie par Bernard Grelle, dans les années 80, la politique d'acquisition s'est vue re-précisée en 1998, lors d'une réunion, à laquelle participaient, les deux assistantes qualifiées, chargées officiellement des acquisitions du service, responsables de ce fait du suivi et de la bonne tenue du budget, le directeur et le conservateur chargé du service, acquéreurs plus officieux, mais parfois prodiges. Peu de modifications sont survenues, mais la création de nouvelles collections, telle celle constituée autour de la chanson, ou le souci d'en compléter certaines dans des domaines précis (les illustrateurs et caricaturistes présents au Legs Destombes), ont été notifiés.

Les acquisitions comptent, on l'a vu, dans les fonctions des deux assistantes qualifiées chargées du service. L'une suit plus particulièrement les acquisitions patrimoniales, locales et thématiques, l'autre se charge des ouvrages de la salle d'étude et de la bibliothèque professionnelle. Elles disposent pour faire leur choix, de la presse professionnelle, dont *Livres hebdo*, qui est systématiquement dépouillé, mais également de nombreux catalogues de libraires d'anciens ou spécialisés dont la bibliothèque a su se faire connaître et signifier ses centres d'intérêts. Elles sont relayées par Bernard Grelle,

qui effectue une revue de presse (locale et nationale) quotidienne, afin de ne laisser passer la moindre information qui pourrait donner lieu à une acquisition patrimoniale (ce qui lui permet d'ailleurs, de signaler les articles à découper dans des journaux qui ne seront pas conservés, pour alimenter les divers dossiers documentaires : marionnettes, local, FLR). C'est également lui qui reçoit ou rend visite à des collectionneurs qui proposent à la Médiathèque des documents rares, donc souvent coûteux (cartes postales, tracts, brochures, photographies... etc.). C'est encore lui qui se déplace le plus souvent, dans les braderies ou foires aux livres, accompagné de l'une ou l'autre de ses collègues.

Certaines acquisitions ne peuvent être réalisées, compte tenu du coût des documents convoités, proportionnellement au budget. L'achat d'une affiche entoillée proposée dans le catalogue Lozada ne pourra être envisagé, si son prix excède la somme de 4 à 5000 FF - somme insuffisante pour faire intervenir un FRAB, par ailleurs inexistant dans la région Nord-Pas-de-Calais, mais trop importante pour être supportée par le budget d'acquisition du service. Cependant, on consacra cette même somme, à l'achat de plusieurs manuscrits reliés, sur l'histoire de la musique à Roubaix, rédigés par Marcel Debruyne.

Les acquisitions onéreuses font essentiellement l'objet de commandes auprès de fournisseurs variés, ou sont l'occasion de visites directes dans les librairies (Le Furet, Les Lisières à Roubaix...). La Médiathèque ne reçoit quasiment plus de libraires, en office, dans ses locaux. Cependant cette organisation est bouleversée par l'obligation prochaine pour la ville, de passer un marché pour ses acquisitions de livres - le budget d'acquisitions de livres de tous les services dépassant le seuil fatidique des 300 000 FF. Le cahier des clauses administratives particulières, rédigé par Anne-Laure Dodey pour réaliser l'appel d'offres, prévoit d'exclure du marché les non livres, les documents à diffusion ou distribution particulières, tels les périodiques, les cartes, les ouvrages en souscription, les livres d'occasion, les livres soldés, les livres vendus aux enchères publiques, les livres édités par des éditeurs occasionnels, et audiffusés ou autodistribués, les livres présentés lors de manifestations temporaires (foires, salons...), ce qui permettra de maintenir une certaine souplesse pour les acquisitions patrimoniales.

Enfin cette présentation des modes d'enrichissement des fonds patrimoniaux ne saurait être complète, si on ne signalait certaines mutations des fonds en prêt vers les collections patrimoniales, à l'occasion de la saisie rétrospective de certains fonds, ou lors de séances de « désherbage ». Ces mutations sont ponctuelles, elles ne sont pas destinées à dépouiller les fonds en prêt pour alimenter les collections patrimoniales.

Elles portent sur des ouvrages concernés par les thématiques patrimoniales ou peuvent appartenir à ce que Bertrand Calenge des fonds semi patrimoniaux, c'est à dire les fonds courants rangés en magasin, *dont l'intérêt immédiat est trop faible pour la perspective d'un usage fréquent, ou d'une valeur patrimoniale insuffisante pour l'intégration dans un fonds ancien, rare ou précieux.*<sup>159</sup> .

#### 4.4.3. Traitement des fonds :

Les documents, (livres imprimés ou périodiques), nouvellement entrés dans les collections patrimoniales sont successivement réceptionnés, estampillés, inventoriés, triés en fonction de leur format, en fonction de leur destination : magasin, réserve, ou salle d'étude, catalogués, indexés, équipés et enfin rangés.

Le service patrimonial apporte un soin particulier à chacune de ces opérations. Le catalogage des ouvrages est réalisé en fonction des normes de description bibliographiques appropriées.<sup>160</sup> S'il est envisageable pour les documents rejoignant les fonds en prêt, d'opter pour un catalogage allégée, les documents patrimoniaux sont décrits de façon exhaustive. Deux employées en sont chargées. Une fois catalogués, les ouvrages sont indexés par les assistantes qualifiés qui assurent en outre une relecture de la notice bibliographique, et vérifient la pertinence du choix et de la saisie des autorités (auteurs personnes physiques, auteurs collectivité, éditeurs...).. Le langage d'indexation retenue par la Médiathèque de Roubaix pour tous les documents, patrimoniaux ou non, imprimées ou non, est la liste d'autorité RAMEAU.<sup>161</sup> Le choix de RAMEAU s'est fait en 1993, lors de l'informatisation - la bibliothèque utilisait alors la liste Blanc-Montmayeur. La saisie rétrospective des fonds en prêt, facilitée par les catalogues de la Bibliothèque nationale, a conforté l'encadrement de la bibliothèque dans le choix de retenir RAMEAU. On pouvait cependant se demander si cette liste était adaptée à des fonds patrimoniaux, ce qui semble être le cas. Pour le fonds local et le fonds marionnette, Anne-Laure Dodey, responsable du service à ses débuts avait prévu des fichiers séparés. Lors de l'informatisation, une logique identique a présidé, pour les

---

<sup>159</sup> *Les politiques d'acquisition* / Bertrand Calenge, op. cit. p. 173

<sup>160</sup> AFNOR NF Z 44-050 pour les monographies ; NF Z 44-074 pour les monographies anciennes ; NF Z 44-079 pour la musique imprimée...

<sup>161</sup> Répertoire d'autorité matière encyclopédique, alphabétique unifié. Cette liste correspond au fichier d'autorité matière de la Bibliothèque nationale de France, mis à la disposition depuis une quinzaine d'années, des différentes bibliothèques (universitaires, publiques), qui viennent l'enrichir par des propositions de création.

choix d'accès des documents patrimoniaux, notamment les accès par sujets. C'est pourquoi deux champs supplémentaires, correspondant à des zones de données locales, ont été rajoutés dans les grilles de catalogage des documents patrimoniaux, qui génèrent pour l'un, un accès de recherche Sujets roubaisiens, et pour l'autre Sujets marionnettes. L'idée était de séparer intellectuellement les documents patrimoniaux de l'ensemble des fonds de la Médiathèque, dans le catalogue général, en constituant des accès sujets séparés - au moins pour les fonds locaux et thématiques, compte tenu du principe que la consultation des fonds patrimoniaux doit relever d'une démarche volontaire et non accidentelle, afin également d'éviter les demandes non fondées et les manipulations inutiles.

Les ouvrages sont avant d'être rangés, équipés. Le système d'étiquetage des documents patrimoniaux a d'abord constitué à placer la cote qui leur était attribué sur le dos du livre, au moyen d'une étiquette autocollante, renforcée par une bande de film adhésif. Compte tenu des ravages que cette méthode pouvait entraîner sur des reliures en cuir, elle a été abandonnée au profit d'une étiquette sur laquelle la cote était inscrite, attachée à la page de couverture de l'ouvrage, au moyen d'une ficelle. Cette technique d'étiquetage n'est pas plus satisfaisante, car les documents patrimoniaux ne sont pas renforcés et certaines couvertures souples n'y résistent pas, et parce que l'on ne peut pas toujours éviter de tirer sur la ficelle pour vérifier une cote, lors d'une recherche en magasin. Elle est donc, elle aussi abandonnée, le service en revient aux étiquettes autocollantes en papier et colle neutres, garantie non perméables afin que l'encre ne souille pas le dos des ouvrages, et réversibles. Une solution en matière d'étiquetage, consisterait à réaliser des coffrets pour tous les documents précieux, ou toutes les belles reliures. Il était prévu de le faire pour les ouvrages précieux du legs Destombes, mais l'atelier de reliure municipale, situé au rez-de-chaussée de la Médiathèque, qui consacre l'essentiel de ses activités sur les fonds en prêt n'a pu, faute de temps et de personnel, s'y consacrer entièrement et nombre d'ouvrages sont remontés dans les magasins sans coffrets.

L'atelier de reliure est en sous effectif. La municipalité avait été tentée, un temps de le supprimer et de sous-traiter auprès de prestataires extérieurs. Par ailleurs, il n'a pas pour consigne de traiter prioritairement les fonds patrimoniaux, la Médiathèque de Roubaix, étant, rappelons le, une bibliothèque publique de prêt. Il agit cependant ponctuellement sur certains documents, en danger, mais ne pourrait faire face à des

chantiers volumineux, tels la restauration des livres de l'ENSAIT, la désacidification des papiers du 19e siècle.; etc.

Les documents patrimoniaux sont conservés, sont de plus en plus à l'étroit, ce qui nécessite de bouger les collections, à intervalles réguliers. Les conditions de conservation sont loin d'être optimales, la bibliothèque de Roubaix n'avait pas été conçue au départ pour conserver des documents anciens, ou précieux. Aucun des magasins ne présentent de bonnes conditions de température et d'hygrométrie. Des hygromètres sont cependant placés dans chaque magasin, et la température est surveillée. Mais les rideaux épais, aux fenêtres des magasins en rendent l'atmosphère confinée en été. Les hublots aux plafonds résistent mal aux différences de température et génèrent parfois des effets de condensation. Les ouvrages placés en dessous, sont alors menacés, c'est pourquoi des bâches sont toujours prêtes en cas d'incident. Enfin, le système de chauffage au plafond n'est pas non plus indiqué, pour des locaux abritant des collections patrimoniale, quelques incidents sont déjà survenus, sur des étagères de livres en prêt ou de la salle d'étude, et il est à redouter que cela ne se produise également dans une réserve.

Les autres documents : manuscrits, documents iconographiques, coupures de presse donnant lieu à des dossiers documentaires thématiques, subissent des sorts variables.

Les manuscrits sont catalogués manuellement par le conservateur. Il n'existe, aucune règle de description normative des manuscrits. Deux documents, cependant facilitent la tâche des professionnels, l'un concerne la description des manuscrits anciens, l'autre celle des manuscrits contemporains<sup>162</sup> - la règle étant souvent conditionnée par les usages en cours dans l'établissement, notamment pour ce qui concerne le niveau de description. Il n'est pour l'instant pas question d'intégrer les notices bibliographiques des manuscrits dans le catalogue informatisé, ni le logiciel, ni le format UNIMARC ne sont adaptés à la description particulière de ces documents. La publication du *Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque de Roubaix* paru en 1989, sera prochainement suivi d'un additif, également présenté sous la forme d'un catalogue imprimé.

Les fonds iconographiques, ne sont pas non plus saisis dans le catalogue informatisé, à part les albums photographiques, dont les thèmes le plus souvent, peuvent

---

<sup>162</sup> *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes* / Marcel Thomas .- Paris : Ministère de culture et de la communication. Direction du livre, 1980

donner lieu à un titre forgé, et à un catalogage adapté. Les 3500 cartes postales du Fonds Vignoble - fonds de cartes postales sur Roubaix acquis par la ville en 1993, sont inventoriées, les cartes postales sont cotées, mais le traitement informatique dans le catalogue général n'est pas encore envisagé compte tenu du nombre de documents et des choix bibliothéconomiques qui résultent de cette donnée. Faut-il créer, par exemple, une notice bibliographique par document, ce qui risquerait de générer du bruit documentaire en recherche sur des thématiques locales? Ou alors, faut-il prévoir un catalogage par lots définis, chaque notice bibliographique serait alors destinée à regrouper plusieurs documents sur un même thème? En l'occurrence pour le fonds Vignoble, les lots pourraient être établis en fonction du plan de classement proposé par le collectionneur, à savoir un classement par quartier.

Mais alors comment donner accès aux autres cartes postales sur Roubaix, détenues par la Médiathèque, qui ne font pas partie du fonds Vignoble? On ne peut les intégrer dans le fonds Vignoble qui constitue une collection fermée. On doit dès lors imaginer un plan de classement différent.

Le choix de traitement par lots, présente par ailleurs le double inconvénient d'une description bibliographique très incomplète - ce qui n'est pas souhaitable pour des documents patrimoniaux, et les notices doivent sans cesse être remaniées en fonction de l'intégration de nouveaux documents dans la collection.

Le fonds Leduc, du nom d'un photographe roubaisien amateur du début du siècle, dont la Médiathèque a acquis en 1991, les quelques 700 vues stéréoscopiques sur plaques de verre qui le composent, a été inventorié et son traitement informatisé est en cours parallèlement avec les tirages papier qui ont été réalisés à partir de ces plaques de verre.

Il faut cependant conclure sur les fonds iconographiques, en indiquant que compte tenu de la quantité de travail liée à la quantité de documents, seules les collections les plus prestigieuses, sont prises en charge dans des délais acceptables - le fonds Leduc a quand même dû attendre neuf ans, avant d'être traité, faute de personnel qualifié et dédié à cette seule tâche, pour le faire. Le service Etude et conservation manque assurément de bras pour assurer ses nombreuses missions.

Quant aux dossiers documentaires, dont il a également la charge, aucun d'entre eux n'est pour l'instant accessible sur le catalogue informatisé, qui n'est par ailleurs absolument pas adapté au traitement de ce type de documents, sauf à être « martyrisé » dans ses applications. Les documents qui les composent sont triés et rangés par ordre

alphabétique des noms propres, pour les dossiers du FLR et des personnalités, événements et lieux roubaisiens. Une liste mise à jour régulièrement, est proposée en salle d'étude. Le traitement des dossiers documentaires sur les marionnettes, plus subtil, car il ne peut être question de ranger les documents suivant un ordre alphabétique, a donné lieu à une réflexion sur un plan de classement approprié,<sup>163</sup> la réflexion sur l'accessibilité de ce fonds est cependant loin d'être aboutie.

A ce propos, la responsable du service place des espoirs raisonnables dans les techniques de numérisation, pour traiter et rendre accessible les fonds iconographiques ou les dossiers documentaires. La lecture dans la presse professionnelle de cas d'établissements toujours plus nombreux à choisir cette option la conforte dans ce choix. Elle est cependant consciente des contraintes qu'impose cette option : choix de faire numériser par des prestataires, mais dans ce cas la bibliothèque ne s'épargne pas le collationnement ni le traitement intellectuel des documents, choix de numériser in situ, mais alors se posent les problèmes de financement du projet,<sup>164</sup> de compétences adaptées, de personnel qualifié.

Les actions de conservation concernent également les périodiques - la Médiathèque possède près de 3000 titres de périodiques, dont environ 280 abonnements. Ces documents, parmi les plus menacés (fragilité des papier, conditions de conservation médiocres, fréquentes consultations) ont fait l'objet d'un plan de sauvegarde. Au début des années 90, la Médiathèque a fait microfilmer sa collection -incomplète, du *Journal de Roubaix*; journal quotidien paru entre 1856 et 1944. Elle est engagée depuis 1999, dans une nouvelle opération de sauvegarde de la presse roubaisienne, avant 1914. Opération financée par la ville en 1999, à hauteur de 150 000 FF, la DRAC y apporte cette année son concours. Après avoir listé et localisé les collections de périodiques concernés, la Médiathèque en fait réaliser le microfilmage par un prestataire extérieur. Les Archives municipales de Roubaix ont mis à la disposition de la Médiathèque leurs collections, afin notamment de compléter les manquants - *le Journal de Roubaix* a ainsi pu être microfilmé presque intégralement, et de procéder à la reproduction des journaux présents seulement dans ses collections. La majorité des titres repérés ne sont cependant disponibles qu'à la Bibliothèque nationale. Une commande portant sur le microfilmage de près de 130 titres, pour certains inconnus des érudits locaux, est en cours de

---

<sup>163</sup> Voir en annexe

<sup>164</sup> La Médiathèque a déjà tenté par deux fois, de faire financer son projet de numérisation, par la ville. Ce projet n'est apparemment pas prioritaire.

réalisation. La Médiathèque peut espérer au terme de cette opération, posséder dans ses fonds, quasiment toutes les traces de la presse périodique paru à Roubaix avant 1914.

Quant au débat sur les options possibles de reproduction -microfilmage ou numérisation, il est pour l'instant tranché en faveur du microfilmage. Ce qui constitue une sage décision, les microformes constituent un support fiable et à partir duquel la numérisation peut être réalisée, sans dommage pour les documents originaux.

#### 4.4.4. Valorisation :

Le rapport Desgraves insistait déjà en 1982, sur la nécessité de *permettre de la façon la plus complète, la mise à disposition [du] patrimoine [des bibliothèques], non seulement aux usagers traditionnels, mais aussi à l'ensemble des citoyens.*<sup>165</sup> La valorisation des fonds patrimoniaux se place selon lui sur le même plan que la préservation et l'accroissement du patrimoine. *Conserver et accroître pour communiquer et diffuser.*<sup>166</sup> Il ne s'agit plus de confiner les collections patrimoniales *loin de leur ennemi le plus redoutable : le lecteur,*<sup>167</sup> mais tout en garantissant leurs conditions de préservation, permettre au public de les approcher et de s'en approprier.

La Médiathèque a tôt entamée une politique active de valorisation de ses fonds patrimoniaux. L'annonce par Bernard Grelle en 1986<sup>168</sup>, de la publication de deux revues consacrées, l'une à des thèmes locaux : *Les cahiers de Roubaix*, l'autre aux marionnettes : *Au vrai Polichinelle roubaisien*, participe de cette volonté de faire connaître les fonds.

Une autre action consiste à dresser, du moins tant que le catalogue n'est pas informatisé, des catalogues annuels des acquisitions roubaisiennes. Ces catalogues ont pour objet de mettre en valeur, sur une année, les acquisitions patrimoniales dont le sujet est Roubaix, ou émanant d'auteurs ou éditeurs roubaisiens. Il est regrettable que cette démarche n'est été poursuivi.

De manière générale, le service Etude et conservation est engagé dans une démarche active de publications. Elles visent à valoriser, à mettre en lumière et à faire

---

<sup>165</sup> *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture... / Louis Desgraves et Jean-Luc Gautier, 1982. In : Bulletin des bibliothèques de France. (1982) t. 27, n° 12, p. 688*

<sup>166</sup> Ibid.

<sup>167</sup> *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises / Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture.- Villeurbanne : ENSB, 1983, p. 199*

<sup>168</sup> Courrier adressé à Mme Constans daté du 16 janvier 1986. Archives de la Médiathèque

parler des fonds patrimoniaux de la Médiathèque, à faciliter les recherches, et à encourager les donateurs. Les catalogues concernent des fonds précis - le catalogue des manuscrits de la bibliothèque, le catalogue des périodiques sur les marionnettes, le catalogue des films documentaires sur Roubaix, ou des dons - don Maurice Bodart, don Francis Hibon, déjà évoqués.<sup>169</sup>

D'autres publications permettent de rendre compte de la richesse du patrimoine conservé dans les bibliothèques, dans lesquelles la Médiathèque ne manque pas de faire parler de ses fonds quand l'occasion lui en est donnée. Publications collectives comme *EULALIE*, publiée par l'Association des directeurs de bibliothèques du Nord-Pas-de-Calais, ou la collection consacrée au patrimoine des bibliothèques de France, paru en 1996.<sup>170</sup> Ouvrage de référence, comme celui rédigé par Catherine Delebarre et Jean Bodart, sur la chanson dans le Nord, qui s'appuie largement sur le Fonds local et régional sonore.<sup>171</sup>

Certaines publications sont élaborées à l'occasion d'expositions montées à la Médiathèque. Les expositions sur *Maxence Van der Meersch*, en 1983 et sur *Le livre et Roubaix*, en 1984, ont donné lieu à des numéros thématiques de la revue publiée par la Médiathèque : *Rencontre avec...* Plus récemment, en 1997, l'exposition montée dans le cadre du *Mois du patrimoine écrit*, sur le thème des *Fêtes, spectacles & divertissements*, dans lequel la Médiathèque a présenté une partie de son « fonds marionnette », a donné lieu à la réalisation d'un catalogue.<sup>172</sup>

Ces grandes expositions, qui ont lieu dans la salle du Forum, ne sont malheureusement pas assez fréquentes. Elles nécessitent des moyens humains et financiers importants, que la Médiathèque ne peut mettre à leur disposition. Elle s'est du coup engagée, depuis 1995, à révéler de façon plus modeste, mais aussi plus régulière, la richesse de ses fonds patrimoniaux, en organisant mensuellement de petites expositions, qu'elle a judicieusement intitulées *Fonds de poche*. Ces expositions qui présentent sur des thèmes, chaque mois, renouvelés, quelques documents, installés dans des vitrines à l'entrée du Département adulte au premier étage, sont visibles par tous les usagers qui se présentent dans cette section. Elles attirent le regard et suscitent la

---

<sup>169</sup> Voir en annexe la liste des catalogues

<sup>170</sup> *Patrimoine des bibliothèques de France : Nord-Pas-de-Calais-Picardie* / Paris : Payot : Banques CIC pour le livre, 1996, op. cit.

<sup>171</sup> *Chansons en Nord* / Jean Bodart ; Catherine Delebarre.- Lille : Domaines Musiques, 1991, op. cit.

<sup>172</sup> *Papiers et marionnettes : 20 septembre-11 octobre 1997 à la Médiathèque de Roubaix* / [catalogue rédigé par Bernard Grelle ; av. propos de Jean-Sébastien Dupuit].- Paris : Direction du livre et de la lecture, 1997

curiosité des lecteurs qui méconnaissent l'existence des fonds patrimoniaux à la Médiathèque. Annoncée régulièrement dans la presse locale, ces expositions attirent aussi des visiteurs non lecteurs. Elles contribuent dans ce cas à ouvrir les portes de la Médiathèque à des usagers potentiels. Sur le même principe, des expositions *Musiques en Nord* sont réalisées depuis 1997, à partir du Fonds local régional sonore. Elles se tiennent à la discothèque. Les thèmes des expositions sont établis chaque année par les responsables des fonds patrimoniaux et le directeur de la Médiathèque, en fonction de l'actualité, des saisons, des événements locaux ou nationaux et surtout des fonds eux-mêmes. Il n'est pas toujours possible de faire concorder le thème des deux expositions mensuelles de la Médiathèque. Mais dans l'ensemble, une thématique commune est recherchée. Ces expositions donnent lieu à des catalogues, proposés aux usagers, sous la forme d'une feuille en format A3, photocopiée et pliée.<sup>173</sup> Ces catalogues génèrent chaque mois un investissement général des sections patrimoniales : Etude et conservation et Fonds local régional sonore, et du Directeur, chargé d'en rédiger la présentation.

Les documents patrimoniaux sont aussi exposés selon des thèmes choisis par l'un ou l'autre, des employés du service Etude et conservation, dans une vitrine haute de la salle d'étude. Ces expositions, régulières, « autonomes », et discrètes permettent à chacun de s'impliquer entièrement dans une action de valorisation, dont ils ont entièrement la charge : du choix de la thématique, au choix des documents, à la rédaction des notices manuscrites présentées avec les documents. Ces expositions ne sont visibles que par les seuls usagers de la salle d'étude. Elles révèlent un fort sentiment d'appropriation des fonds patrimoniaux par le service qui les gère.

La presse, on l'a dit, est tenue informée et relate ces manifestations. La Médiathèque entretient avec les journaux locaux des relations proches et amicales. Son « presse book » conséquent en témoigne. Cette démarche contribue à attirer l'attention sur les fonds patrimoniaux, en dehors des activités plus traditionnelles de la Médiathèque. Elle sait d'ailleurs tant faire parler d'elle et de ses fonds, que personne ne s'est étonné à Roubaix, lorsque la Bibliothèque nationale a sollicité l'emprunt du Livre d'heures d'Isabeau, pour l'exposition qui s'est tenu à Paris du 15 octobre 1993 au 15 janvier 1994, « *Quand la peinture était dans les livres* ».

---

<sup>173</sup> Voir la liste de *Fonds de poche* et des *Musiques en Nord* en annexe

Enfin le service réfléchit actuellement à la mise en place d'animation autour des fonds patrimoniaux, dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler des « ateliers patrimoine », destinés à des primaires (CM1, CM2). Cette action se fixe pour objectif de permettre de donner à des enfants, en collaboration avec leurs enseignants, une approche originale des fonds conservés en bibliothèque, en travaillant sur des thèmes précis et en partenariat avec d'autres structures. On pourrait, par exemple imaginer une animation sur le fonds marionnette, en associant le Théâtre Louis Richard, à Roubaix. Cette expérience originale s'est déjà tenue à la Médiathèque de Roanne, trois années de suite. Des « classes patrimoine écrit » avaient été organisées en collaboration avec l'Education nationale, elles mobilisaient une énergie importante des deux partenaires, et n'ont pu être maintenues. Le service doit tenir compte en mettant ce type d'activité en place, des paramètres qui en garantissent le succès et la pérennité, sans pour autant sacrifier sur ses missions traditionnelles..

#### **4.5. Les publics**

Malgré les objectifs annoncés dans le rapport annuel de 1986 : *constituer des fonds pour les chercheurs et les étudiants -au sens « universitaire » du terme*,<sup>174</sup> les étudiants n'ont jamais été à proprement parler, le public ciblé par la Médiathèque, pour ses fonds patrimoniaux. Il avait certes été question, d'ouvrir cette nouvelle salle d'étude, entre autre, à leur attention, afin de valider une situation qui s'était instaurée progressivement, depuis le déménagement dans les nouveaux locaux : à savoir l'appropriation de la salle de lecture par des lycéens bruyants et chahuteurs. Pour préserver un public moins remuant, on avait donc conçu l'ouverture d'une deuxième salle de lecture, qui pouvait -espérait-on, devenir le lieu de consultation des fonds patrimoniaux, lorsqu'il aurait à terme, été identifié comme tel. Parallèlement, on travaillait à la constitution de ces fonds.

Au delà de cette gestion appropriée, on visait un public érudit, qui trouverait dans les fonds, matière à satisfaire ses recherches, mais on prévoyait qu'il serait difficile et long de parvenir à cet objectif. Les fonds patrimoniaux devaient d'abord être constitués, organisés, connus. Or cette démarche nécessite du temps, d'autant plus que la Médiathèque n'était pas perçue comme un lieu de conservation. Elle s'était fait

---

<sup>174</sup> *Rapport annuel*. 1986. Op. cit.

connaître pour son dynamisme en matière de lecture publique, et les priorités à l'époque, comme actuellement, la destinait à se tourner plus naturellement vers son public d'emprunteurs. On ne peut toutefois pas considérer que ces deux missions étaient ou sont en concurrence. Mais il faut parvenir à un équilibre approprié pour les mener à bien conjointement, voire les mettre au service l'une de l'autre.

#### Statistiques portant sur le nombre de visites en salle d'étude

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Visites	1660	6255	9198	9114	9952	10 646	9817	10 243	9913	9007

Les statistiques de fréquentation de la salle d'étude, indique une stabilisation autour de 9500 usagers, s'y rendant. La Médiathèque n'a cependant jamais mené d'enquête pour connaître les motivations et les attentes du public de la salle d'études. Il est à craindre qu'elle serait probablement déçue de constater que les hausses de fréquentation de la salle d'étude, aux mois de mai et juin, relèvent plus du fait de la proximité des examens (Baccalauréat et examens universitaires) que d'un regain d'intérêt pour les collections patrimoniales.

#### Statistiques de communication des documents en salle d'étude

Année	Totaux	dont Livres		Périodiques		Autres documents	
1989	2036	641	31,4%	1395	68,5%		
1990	2135	720	33,7%	1388	65%	27	1,2%
1991	2349	979	41,6%	1272	54,1%	98	4,1%
1992	2204	769	34,8%	1323	60%	112	5%
1993	2759	1012	36,6%	1565	56,6%	182	6,5%
1994	3761	979	35,4%	1582	57,2%	200	7,2%
1995	2753	980	35,5%	1639	59%	134	4,8%
1996	3488	1415	40%	1859	49,6%	214	6,1%
1997	3742	1362	36,3%	2039	54,4%	340	9%
1998	3150	1145	36,3%	1650	52%	355	11,2%
1999	3153	1217	38,5%	1563	49,5%	249	7,8%

Pourtant, lentement, obstinément, les fonds de conservation commencent à rencontrer leur public. Les statistiques de communication des documents révèlent pour leur part que celles-ci sont en hausse, avec une pointe en 1996 et en 1997.<sup>175</sup> Il faut cependant faire la part entre les communications d'ouvrages et celles de périodiques. Les quotidiens locaux ou nationaux, conservés en magasin pour une période de trois mois en général, et les autres revues auxquelles la Médiathèque est abonnée, sont consultables en salle d'étude, pour les éditions antérieures à celles du jour, de la semaine, du mois... Un public donc très éloigné des fonds patrimoniaux, fréquente la salle d'étude assidûment.

La proportion a cependant diminué depuis l'ouverture de la salle et les demandes portant sur les ouvrages patrimoniaux sont de plus en plus nombreuses, jusqu'à dépasser largement le tiers des communications. Par ailleurs, les fonds « non-livres » sont également sollicités régulièrement en salle d'étude, avec un avantage pour les fonds iconographiques, et principalement les cartes postales, ce qui pose le problème de la meilleure façon de communiquer ce type de document, sans porter atteinte à leur intégrité physique. La reproduction de ces fonds sur un support numérique, permettrait d'éviter des manipulations superflues, et contribuerait à les faire connaître aux usagers, voire d'atteindre un public éloigné.

Le souci de communiquer les documents patrimoniaux, sans danger pour leur intégrité matérielle, n'est pas limité aux seuls fonds iconographiques. Un dispositif a d'ailleurs été instauré afin qu'ils ne soient consultables que sous l'oeil vigilant du bibliothécaire.

Quoique n'ayant pas opéré une analyse affinée sur les bons de communication des documents patrimoniaux en salle d'étude,<sup>176</sup> il apparaît que le fonds local soit l'objet de consultation plus nombreuses que les fonds thématiques ou le fonds ancien. Bernard Grelle raconte pourtant que lors de la mise en place de la section, il avait du insister pour persuader, le président de la Société d'émulation de Roubaix, en lui faisant visiter les locaux et en lui présentant les fonds, que ceux-ci pouvaient lui offrir matière à ses recherches. L'actuel président est devenu depuis, un familier de ces fonds, et les

---

<sup>175</sup> En 1997, elle est probablement due à l'exposition *Papiers et marionnettes*, car les documents exposés sont comptés dans les statistiques de communication

<sup>176</sup> Cette analyse se révélerait très fastidieuse à réaliser. Les bons sont souvent remplis de manière incomplète, et il n'est de toute façon pas possible d'identifier systématiquement à quel fonds le document demandé, appartient

membres de ce cercle d'histoire locale, ne manquent pas de venir compléter ou conforter leurs sources, des Archives municipales à la bibliothèque.

Mais au delà de ces érudits locaux, que la Médiathèque a fini par gagner, d'autres usagers aux motivations plus modestes, simples amoureux de Roubaix, nostalgiques d'un passé révolu dont la Médiathèque conserve farouchement les traces, ou jeunes lycéens, étudiants amenés à travailler sur une thématique locale, sont de plus en plus nombreux à consulter les fonds locaux. Mais encore, des journalistes pour « illustrer » un article, des architectes pour préparer un travail et une exposition sur le patrimoine urbain, des employés de la ville chargés de préparer des itinéraires « patrimoine » à Roubaix, bref, tout indique que les fonds locaux ont trouvé leur public.

Le fonds marionnette vise un public plus difficile à conquérir, un public plus éloigné aussi. Roubaix n'est pas Charleville, il ne s'y trouve pas d'école dédiée à cet art. Cependant, compte tenu des relations étroites que la Médiathèque entretient avec le Centre international de la marionnette à Charleville-Mézières, il arrive que des chercheurs ou des marionnettistes adressent des demandes à la bibliothèque, aiguillés par les documentalistes du Centre de Charleville. Par ailleurs, le fonds marionnette est occasionnellement sollicité par des étudiants en arts du spectacle, et font l'objet de travaux universitaires (modestes jusqu'à présent) qui sont déposés à la Médiathèque.

Il est un autre fonds, ou plutôt d'autres documents qui souvent exploités, donnent lieu à des communications « surveillées » : les manuscrits médiévaux. Des chercheurs, paléographes, historiens, historiens de l'art, se déplacent, parfois de très loin, afin de se les faire communiquer et d'en étudier un aspect : les miniatures, les reliures, la graphie. Leurs travaux, ensuite publiés, contribuent à faire connaître la Médiathèque et ses fonds.

Enfin, les fonds de conservation ne sont pas destinés à un seul usage savant. Exposés à l'attention d'un public en quête de satisfaction esthétique, ils sont alors proposés au regard et non à l'esprit et peuvent éveiller chez les visiteurs un intérêt plus profond

## **5 - Conclusion : Impact et avenir des fonds patrimoniaux à la Médiathèque de Roubaix**

Comment en définitive évaluer l'impact du service patrimonial de la Médiathèque de Roubaix. Il ne peut être question de comparer l'activité d'un service de prêt avec un service patrimonial. Quelques milliers de communication ne se peuvent confronter à des centaines de milliers de prêt. Elles indiquent seulement qu'un public toujours plus nombreux s'approprie progressivement la part de la mémoire, patiemment entretenue à travers les collections de la Médiathèque. L'image que le service et ses fonds véhicule, se mesure pourtant difficilement à travers des chiffres (fréquentation, communication). Il est donc souhaitable de se donner les moyens de mieux cerner les besoins et les pratiques du public, et s'efforcer de rendre les fonds encore plus vivants au sein de l'établissement.

Un des moyens pour y parvenir pourrait consister à « mettre en accord », les fonds courants et les fonds patrimoniaux, en valorisant par exemple, le fonds local et régional en prêt. Il est actuellement relégué dans un coin obscur du fonds adulte en prêt. Lui attribuer un espace plus central pourrait contribuer à établir des passerelles entre les fonds courants et les fonds patrimoniaux.

De même, développer le fonds marionnette en prêt, qui est, regrette Bernard Grelle, comparable à celui de n'importe quelle bibliothèque publique,<sup>177</sup> ou encourager les services de la Médiathèque à travailler de façon moins autonome les uns vis à vis des autres, permettrait d'atteindre un résultat semblable, dont tous les fonds - courants ou patrimoniaux, profiteraient.

L'avenir de ces fonds réside encore dans le souci que l'on aura aujourd'hui, de constituer le patrimoine de demain.

En collectant scrupuleusement les sources actuelles, quelle que soit la valeur qu'on leur confère. Ces documents ainsi rassemblés, qui semblent pour l'instant échapper à l'acception patrimoniale, se révéleront plus tard, riches d'enseignement pour qui voudra étudier notre siècle, à travers les traces les plus diverses qu'il aura laissé.

En tenant compte de la transformation de la population roubaisienne au cours du 20e siècle. La politique patrimoniale de la Médiathèque est dédiée en grande partie au

---

<sup>177</sup> Entretien Bernard Grelle

« Roubaix historique », de la fin du 19<sup>e</sup> siècle au début du 20<sup>e</sup>, car il est urgent de rassembler les traces d'une histoire qui s'enfuit. Pourtant, si la constitution de fonds patrimoniaux relève d'une logique identitaire, comment les Roubaisiens d'aujourd'hui, peuvent se reconnaître dans les fonds ainsi rassemblés? La Médiathèque doit s'intéresser aux « récits de vie » de la population qu'elle dessert. Elle a déjà réalisé avec l'Association Lire à Roubaix une enquête ethnologique sur l'intégration des Belges à Roubaix, au début du siècle. Il était prévu que cette enquête se consacre ensuite à toutes les immigrations - italienne, polonaise, portugaise, maghrébine...etc., qui font de Roubaix la ville aux *couleurs du futur*.<sup>178</sup> Ce projet n'a pour l'instant été entièrement mené. Une autre enquête, dans le cadre d'un travail universitaire en ethnologie, a donné lieu à l'enregistrement d'entretiens avec une famille algérienne de Roubaix. Ces cassettes ont été déposées à la Médiathèque. La Médiathèque doit donc tenir compte de toutes les composantes de la population, et adapter sa politique patrimoniale à ces réalités.

Elle doit encore consolider les fonds patrimoniaux qu'elle a mis en place. Quoique lancés, on l'a vu, au moyen d'une politique de valorisation menée sans relâche, ils sont encore jeunes et méconnus, et peuvent se voir remis en question, pour n'importe quelle raison : une baisse du budget global d'acquisition, un changement de direction de la Médiathèque, d'autres priorités données par la ville...etc. Rien ne sert actuellement d'imaginer des scénarios alarmistes pour ces fonds, cependant on ne doit pas perdre de vue qu'ils ont besoin, plus que les autres, d'une attention constante, car leur impact, on l'a dit, ne se mesure pas à l'aune de données chiffrées.

Se recentrer sur un nombre restreint de fonds, ou au moins enrichir et valoriser ceux déjà mis en place, sans les augmenter, se donner les moyens de les traiter, car rien ne sert de les amasser, si on ne peut les exploiter, telles doivent être les préoccupations à venir du service patrimonial.

Une politique de valorisation systématique, au moyen de publications plus nombreuses, plus ambitieuses, diffusées plus largement, doit contribuer également à faire connaître les efforts que la Médiathèque consent, pour constituer le patrimoine commun. Ces publications permettront en plus, d'attirer un public vaste et varié, soucieux de pouvoir exploiter au mieux les fonds qui lui sont proposés.

---

<sup>178</sup> Actuelle devise de la ville

De nouvelles actions, telles l'organisation d'expositions plus ambitieuses et médiatisées, l'accessibilité des fonds au plus grand nombre à travers la présentation de documents ou de collections dans des publications ou lors de conférences, la mise en place d'activités pédagogiques, pourraient se révéler à même de séduire la municipalité, qui verrait alors l'intérêt de soutenir ces actions « visibles ».

La recherche de partenaires dont les intérêts coïncideraient avec ceux de la bibliothèque, pourrait donner lieu à des partenariats fructueux et constituer à terme des réseaux porteurs d'image. La Médiathèque pourrait imaginer travailler de manière plus étroite avec les institutions locales : Archives, Musée, Conservatoire... pour valoriser et exploiter son patrimoine comme le leur. Mais encore, avec des structures telles que le Théâtre Louis Richard, ou les Archives du monde du travail, localisées à Roubaix, ou d'autres bibliothèques, attentives à la constitution de fonds patrimoniaux. La mise en place d'un vrai réseau avec les bibliothèques des villes voisines ou de la région permettrait de mieux connaître, de mieux développer, et donc de mieux utiliser les fonds. Elle permettrait de délimiter précisément les domaines d'acquisition de chacune, d'éviter ainsi les fonds redondants, et de compléter les fonds constitués.

Un autre moyen de conforter l'impact des fonds patrimoniaux est lié au choix de les rendre accessibles par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la documentation. Numériser certains fonds patrimoniaux, prévoir la création d'un site WEB de la Médiathèque, sur lequel on pourrait naturellement avoir accès à son catalogue, mais encore à une présentation de ses fonds patrimoniaux, participerait au rayonnement de la ville et de sa Médiathèque.

Mais au delà de tout, il faut pérenniser le service et les fonds qu'il rassemble et dont il a la charge. La spécificité de ces fonds tient en ce qu'ils ne sont pas parvenus à la Médiathèque par hasard, mais qu'ils ont été constitués de manière volontariste. Leur légitimité, de ce fait, est plus lente et difficile à acquérir, plus fragile, sans doute, aussi. Les efforts qu'ils requièrent sont permanents, et la notoriété qu'ils confèrent à l'établissement, et au delà, à la ville, n'est pas encore garantie.

Pourtant tout indique que cette fonction de mémoire dont s'est chargée la Médiathèque, devait l'être dans le cadre de ses missions naturelles. La Médiathèque doit donc continuer d'œuvrer à la constitution de ce qui est et deviendra le patrimoine documentaire roubaisien, et se donner les moyens de le faire.

## **Bibliographie**

### **Le patrimoine**

*Le patrimoine* / André Chastel - In : *Les lieux de mémoire II. La Nation \*\** / Sous la dir. de Pierre Nora.- Paris : Gallimard, 1986.- Pp. 405-613

*Le patrimoine : une politique : 1974-1981* / France. Ministère de la culture et de la communication, 1981

*L'utopie française : essai sur le patrimoine* / Jean-Michel Leniaud ; Marc Fumaroli, préf.- Paris : Mengès, 1992.

*L'alchimie du patrimoine : discours et politiques* / sous la dir. d'Yvon Lamy.- Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996

### **Le patrimoine des bibliothèques**

*Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* / sous la dir. de Jean-Paul Oddos ; avec la collab. de Pierre Aquilon, Dominique Bougé-Grandon, Annie Charon-Parent...[et. al].- Paris Ed. du cercle de la Librairie, 1997 .- (Collection Bibliothèques)

*Les bibliothèques publiques en France* / Henri Comte. - Lyon : Presses de l'ENSB, 1977

*Le patrimoine des bibliothèques publiques* / Isabelle de Conihout .- In : *Lettres (supplément)*, n° 8, mai 1986

*Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture...* / Louis Desgraves et Jean-Luc Gautier.- Paris : Ministère de la culture, 1982.- In : *Bulletin des bibliothèques de France*, t.27, n° 12, décembre 1982, p. 657-688

*Le patrimoine des bibliothèques du 21e siècle : technologie, coopération, partenariat : les moyens d'une politique patrimoniale* : Actes de la 3e rencontres des médiathèques publiques de Niort, 16-17 novembre 1989.- Poitiers : Agence de coopération des bibliothèques Poitou-Charentes, ABCD

*Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région* : Actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1er décembre 1995 par l'agence de coopération des bibliothèques de Bretagne.- Rennes : Apogée, 1996

*Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions.* / Banques CIC pour le livre, Fondation d'entreprise ; Ministère de la culture.- Paris : Payot, 1995

*Le patrimoine écrit et graphique : représentations du grand public et des élus locaux : étude réalisée pour la Fédération française de coopération entre bibliothèques* / Florence Giust-Desprairies, Sophocle Théodoridis.- Paris : Centre d'études sociologiques et travaux de recherches appliquées, 1989

*La conservation : principes et réalités* / sous la dir. de Jean-Paul Oddos ; avec la collab. de Astrid-Christiane Brandt, Thierry Delcourt, Jocelyne Deschaux...[et al.].- Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1995 .- (Collection Bibliothèques)

*Les politiques d'acquisition* / Bertrand Calenge.- Paris : Cercle de la librairie, 1994

*Les bibliothèques en France : 1991-1997* / sous la dir. de Dominique Arot .- Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1998.- (Collection Bibliothèques)

*Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975* / par Françoise Bléchet et Annie Charon .- Paris : Centre national de la recherche scientifiques. Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981

*Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises* / Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture ; Ministère de l'éducation nationale. Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique .- Villeurbanne : ENSB, 1983

*Le contrôle de l'Etat sur le patrimoine des bibliothèques : aspects législatifs et réglementaires* / Jean-Luc Gautier-Gentès .- Villeurbanne : ENSSIB, 1999 .- (Les dossiers juridiques de l'ENSSIB)

## **Roubaix**

*Histoire de Roubaix* / sous la dir. d'Yves-Marie Hilaire .- Dunkerque : Ed. des Beffrois, 1984

## **Annexe 1**

# **Plan de classement des articles de périodiques et imprimés divers sur les marionnettes**

**M 1: Articles généraux, ressources documentaires**

**M 2 : Compagnies, théâtres, marionnettistes**

**M 3 : Festivals**

**M 4 : Programmes, saisons, semaines**

**M 5 : Expositions**

**M 6 : Marionnettes et autres formes d'expressions**

**M 7 : Emplois particulier de la marionnette**

**M 8 : Les arts de la marionnette**

**M 9 : Collectivités (autres que les Cies)**

## Annexe 2

### Expositions Fonds de poche - avril 95 - septembre 2000

Des livres chinois à la médiathèque  
Belles éditions de La Fontaine  
Vaissier et les savons du Congo  
Henry-Louis Dubly, écrivain roubaisien  
Histoire de Roubaix  
« Comme en 14 »  
Les livres pour enfants dans le Legs Destombes  
Les quatre fils Aymon  
Nord . Chansons en Nord . Chanson...  
A propos de Géographie  
Guide du vélocipédiste  
Quelques chansons de la seconde guerre mondiale  
Chansons de mi-carême et de carnaval  
Roubaix qui disparaît ...  
Du manuscrit au livre : Roubaix, capitale du textile, de Jean Piat  
« Roubaix est un roman »  
Les éditions du Phylactère  
Les Prouvost et La Lainière à la Médiathèque  
Quand on chantait dans les cafés  
L'école des femmes  
Roland Cuvelier : illustrateur de Van der Meersch  
Missant/Van der Meersch  
Eglise Notre-Dame à Roubaix  
La mort et les cimetières  
La marionnette dans le dessin humoristique  
De quelques voyages et de la façon de les raconter  
Season's greetings ...  
Daniel Colier, « vendre des livres à Roubaix »  
A table !...  
Au bonheur des courées ?  
Relieurs et reliures : l'atelier municipal de reliure de Roubaix  
Mai 68, Mai 98, comme le temps passe !  
Buuutt !!!  
Les rues de Roubaix ...  
Harmonies et fanfares  
« La grande guerre »  
Livres et bois gravés  
Pour votre familistère, un Godin, sinon rien ...  
Un poète chansonnier nommé Bodart-Timal  
Au bonheur des dames  
Cloches et carillons  
« Le piano à bretelles dans le Nord »  
Distribution de prix ...  
Montrez-moi vos cartes... !

Soleil et pédagogie  
Pierre Rocolle, in memoriam  
Viviane Romance, « la star de la rue des loups »  
Sur l'imagerie populaire hors de France à la médiathèque de Roubaix  
Toudis Simons « mais si les carottes sont cuites ! »  
Histoire de ballet  
Viens boire eun' chope  
Charles Verstraete et le jazz  
Les images pieuses : les images de communion de la collection Marcel Guillemyn  
Nous avons fait un beau voyage  
Montrez-moi vos cartes...!  
Ex-libris (5-30 sept. 2000)

## **Expositions Musiques en Nord - décembre 1996 - septembre 2000**

Noël  
Carnaval de Dunkerque  
Femmes qui chantent, femmes qu'on chantent  
Le réseau printemps : les découvertes du printemps de Bourges  
Michel Dens  
La mort et les cimetières  
Refrains de marionnettes  
Le p'tit Quinquin  
Aimable : pianiste à bretelles  
Comiques patoisants  
Georges Delerue  
Jazz en Nord  
De Gaulle : paroles gravées  
La chanson du ballon rond  
Les rues de Roubaix  
Harmonies et fanfares  
Musique du 43<sup>ème</sup> R.I. de Lille  
Meilleurs voeux  
Les chorales  
Un poète chansonnier nommé Bodart-Timal  
Cloches et carillons  
« Le piano à bretelles » dans le Nord  
Quand les écoles chantent...  
Quand l'Ecole Normale jazzait...  
Jean-Louis Pick  
Viviane Romance : « la star de la rue des loups »  
Philippe Lefebvre, organiste  
Toudis Simons : « mais si les carotte sont cuites ! »  
Le legs d'Alfonso Cata  
Chantez Gambrinus  
Jazz à tous les étages  
Chantons le Seigneur : chorales religieuses  
Eh oh ! hisse hé oh ! : chansons de mer et de marins  
Annie Gould